

Mission d'étude régionale
Enseignements artistiques et territoires
en Languedoc-Roussillon

**État des lieux départemental
de l'enseignement du théâtre
dans les Pyrénées-Orientales**

Étude réalisée à l'initiative :

- du Ministère de la Culture et de la Communication - DRAC Languedoc-Roussillon
 - de la Région Languedoc-Roussillon
- en partenariat avec les Conseils Généraux de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales

Étude exécutée par Réseau en scène, Languedoc-Roussillon

Supervision scientifique :

Yvan Sytnik, coordonnateur de la Cellule Conseil DMDTS / Fédération Arts Vivants & Départements
Mission Nationale « enseignements artistiques et territoires »

Chargé d'étude :

Gérard Ramirez

SOMMAIRE

I- INTRODUCTION	1
PREAMBULE	1
METHODOLOGIE	2
TYPOLOGIE DES STRUCTURES	2
II- ÉTAT DES LIEUX DÉPARTEMENTAL • THÉÂTRE.....	3
A- LES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT.....	3
1. Taux de réponses à l'étude.....	3
2. Statut des structures.....	4
3. Photographie des structures d'enseignement.....	5
a) Photographie régionale.....	5
b) Photographie départementale*	6
c) Cartographie départementale.....	7
d) Photographie départementale en pourcentage d'enseignants-intervenants.....	8
e) Photographie départementale en pourcentage d'élèves	8
4. Les infrastructures.....	9
a) Activité de la structure.....	9
b) Lieux permettant la présentation de spectacles.....	11
c) Accueil des personnes à mobilité réduite	13
B - L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT	15
1. Les élèves	15
Répartition des élèves « Communes – Extérieurs ».....	15
2. Les disciplines.....	17
3. Cursus des enseignements • Cycles d'étude.....	19
a) Outils de concertation et de vie de la structure.....	19
b) Cursus des élèves.....	21
c) Répartition des élèves par types d'actions.....	23
4. Les équipes.....	24
a) Fonction du responsable pédagogique.....	24
b) Statut des enseignants-intervenants	26
c) Qualification des enseignants-intervenants.....	28
d) Répartition par tranches d'âge	29
e) Formation continue et projet professionnel des enseignants-intervenants.....	29
5. Tarifs • Budgets.....	31
a) Tarifs par types de structures	31
b) Répartition des recettes de fonctionnement.....	31
C- LES LIENS AVEC LES TERRITOIRES—LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES	32
1. Liens avec d'autres structures d'enseignement, de formation, de création et de diffusion.....	32
2. Attentes d'un accompagnement pour la mise en place et le développement de projets artistiques et pédagogiques.....	35
3. Liens avec l'Education nationale.....	36
III- CONCLUSION	37
GLOSSAIRE	39

I- INTRODUCTION

Préambule

Le Département des Pyrénées-Orientales compte 421 200 habitants dont 22,4% de moins de 20 ans (23,6% de moins de 20 ans à l'échelle régionale pour une moyenne nationale de 25% - Sources INSEE – Recensement de la population de 2004).

Le champ de l'enseignement du théâtre a pour relais départemental la Direction Culture du Conseil Général.

Sur son territoire se trouve un Conservatoire National de Région qui enseigne l'art dramatique mais pas d'école agréée.

L'état des lieux de l'enseignement du théâtre qui suit s'inscrit dans le contexte de la Loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales pour ce qui concerne les Schémas départementaux des enseignements artistiques.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales indique à l'article 101, relatif aux enseignements artistiques :

« ... Les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique dispensent un enseignement initial, sanctionné par des certificats d'études, qui assure l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome. Ils participent également à l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire. Ils peuvent proposer un cycle d'enseignement professionnel initial, sanctionné par un diplôme national... ».

« ... Ces établissements relèvent de l'initiative et de la responsabilité des collectivités territoriales dans des conditions définies au présent article... ».

« ... Les communes et leurs groupements organisent et financent les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique de ces établissements. Les autres collectivités territoriales ou les établissements publics qui gèrent de tels établissements à la date de parution de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, peuvent poursuivre cette mission ; ces établissements sont intégrés dans un schéma départemental... ».

« ... Le département adopte, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales précitée, un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ce schéma, élaboré en concertation avec les communes concernées, a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions de sa participation au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial... ».

Afin d'inscrire le Languedoc-Roussillon dans une dynamique constructive, La Région et la DRAC ont lancé en septembre 2005 un état des lieux régional, dans le cadre de l'étude portée par *Réseau en scène, Languedoc-Roussillon*.

Cette étude porte sur un état des lieux de l'enseignement du théâtre par département, en lien étroit avec l'ensemble des conseils généraux et associations départementales.

Cet état des lieux a pour objet d'accompagner le département des Pyrénées-Orientales dans l'élaboration de son volet « Théâtre » du Schéma départemental des enseignements artistiques.

Méthodologie

Les travaux pour la réalisation de l'étude ont été conduits de septembre 2005 à avril 2006 selon le déroulement suivant :

- Création d'un comité de pilotage, associant les représentants de la DRAC, du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et des Conseils Généraux, chargé d'encadrer et d'assurer le suivi de l'étude,
- Réalisation d'un questionnaire comportant une fiche établissement et des fiches spécifiques par spécialité (Musique, Danse, Théâtre, Cirque et Arts de la rue),
- Envoi de ces documents à l'ensemble des structures recensées sur la région ayant une activité avec une offre d'enseignement,
- Rencontres avec des acteurs du territoire sur la base d'un échantillonnage,
- Saisie et Traitement des données recueillies grâce aux questionnaires réceptionnés,
- Analyse et proposition de pistes de réflexion.

Typologie des structures

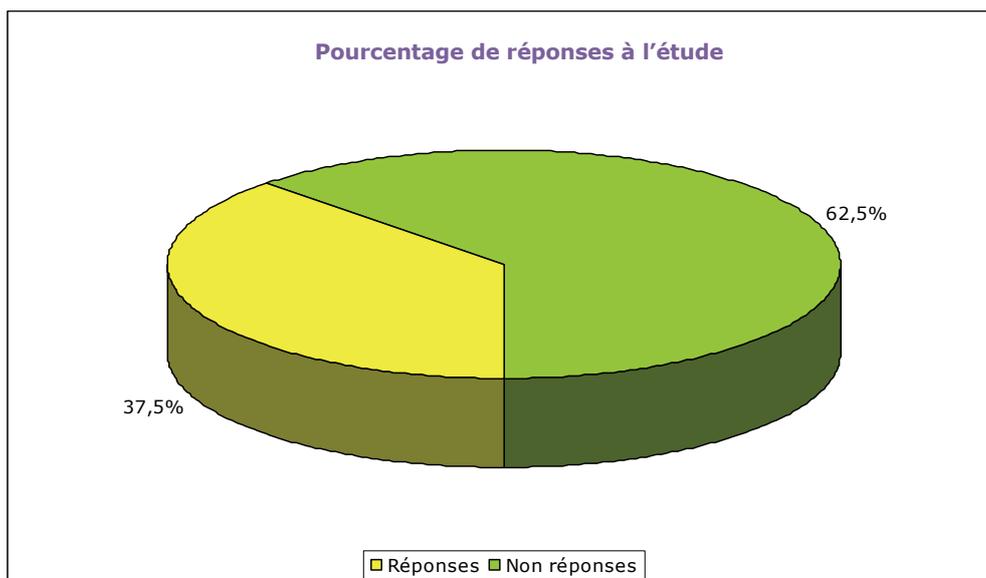
Il paraît difficile de présenter les caractéristiques des structures ayant répondu à l'étude sans insister sur leur extrême diversité. Par conséquent, nous avons classé les structures dans les typologies suivantes :

- Structure publique contrôlée par l'Etat (CNR),
- Lieux dispensant une initiation et une pratique théâtrale : ces structures sont pluridisciplinaires et accueillent des activités socioculturelles très diverses,
- Equipes artistiques intervenantes : ces équipes, constituées de professionnels ou d'amateurs, ont pour unique objet la pratique théâtrale.

II- ÉTAT DES LIEUX DÉPARTEMENTAL • THÉÂTRE

A- Les structures d'enseignement

1. Taux de réponses à l'étude

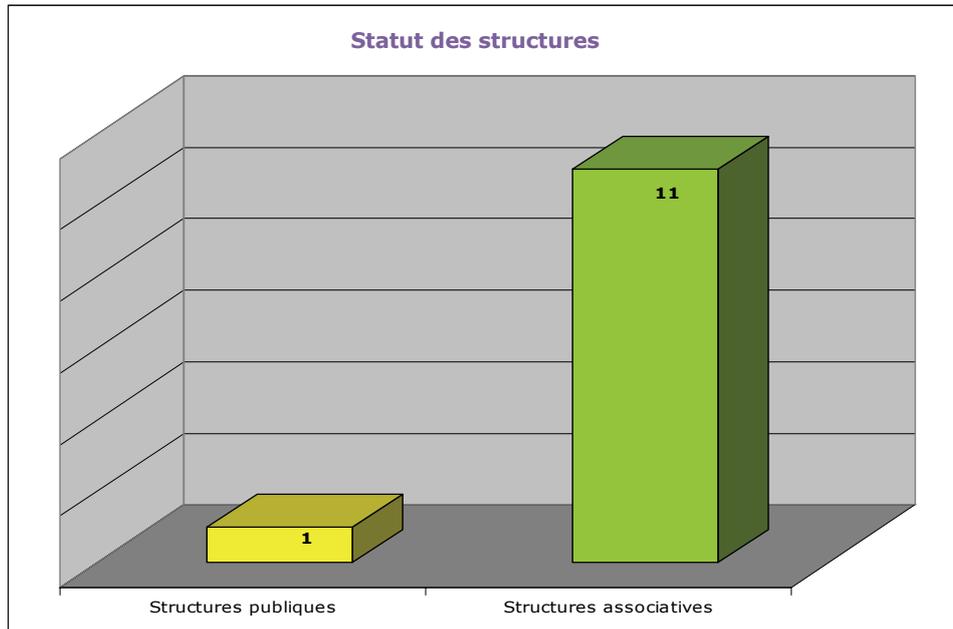


32 structures font partie du panel des structures d'initiation et d'enseignement du théâtre identifiées sur le département. On peut penser qu'une partie des acteurs n'a pas cerné les enjeux de l'état des lieux et ne disposent pas d'une information suffisante pour appréhender la question de l'importance de la mise en place d'un Schéma « Théâtre ».

75 % des lieux proposant une action d'initiation ou/et d'enseignement du théâtre se trouvent sur des communes de moins de 10 000 habitants et, dans leur grande majorité (3 sur 4), sont implantées dans des communes de moins de 5000 habitants.

25 % des lieux d'initiation et d'enseignement se trouvent sur Perpignan.

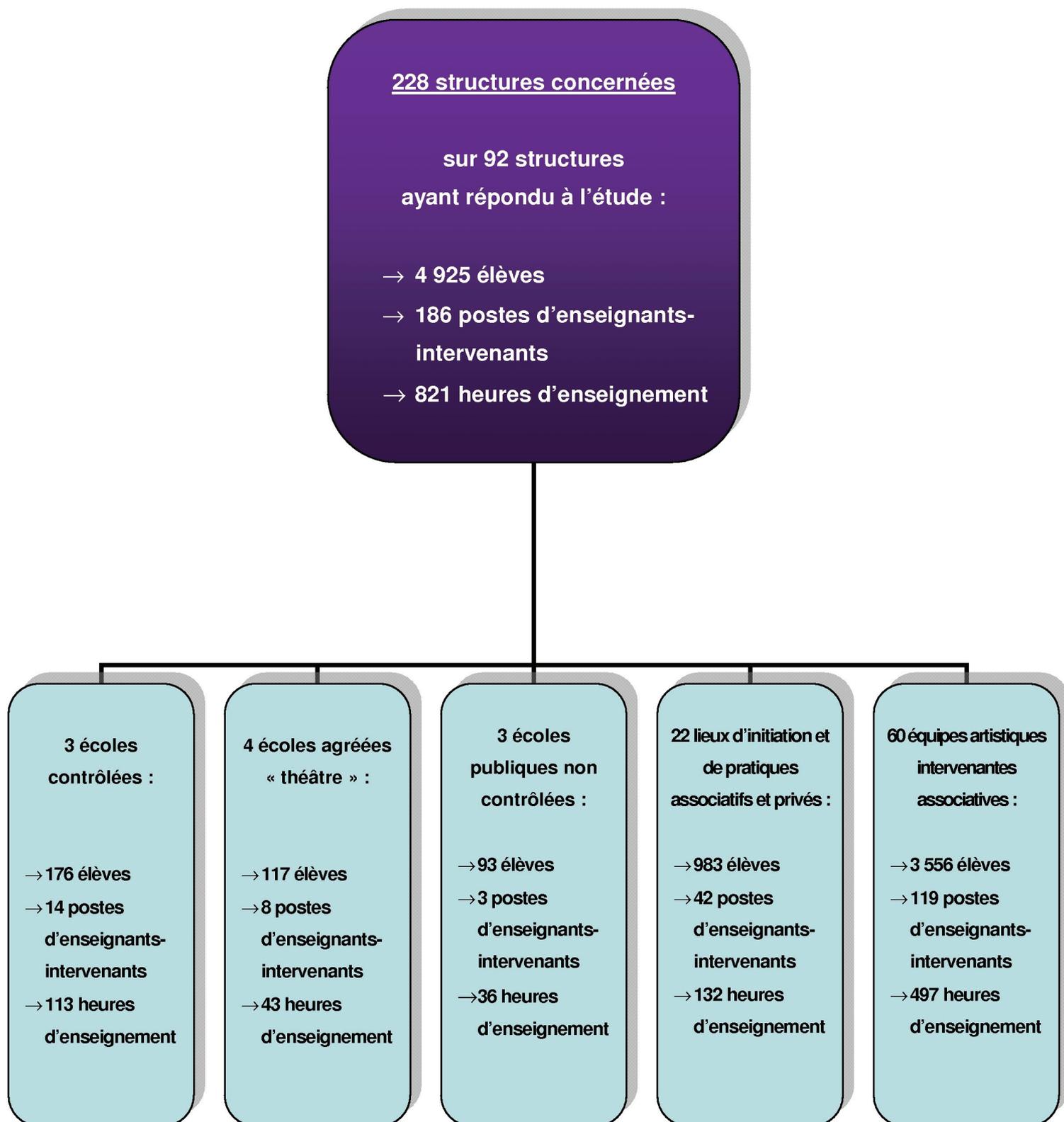
2. Statut des structures



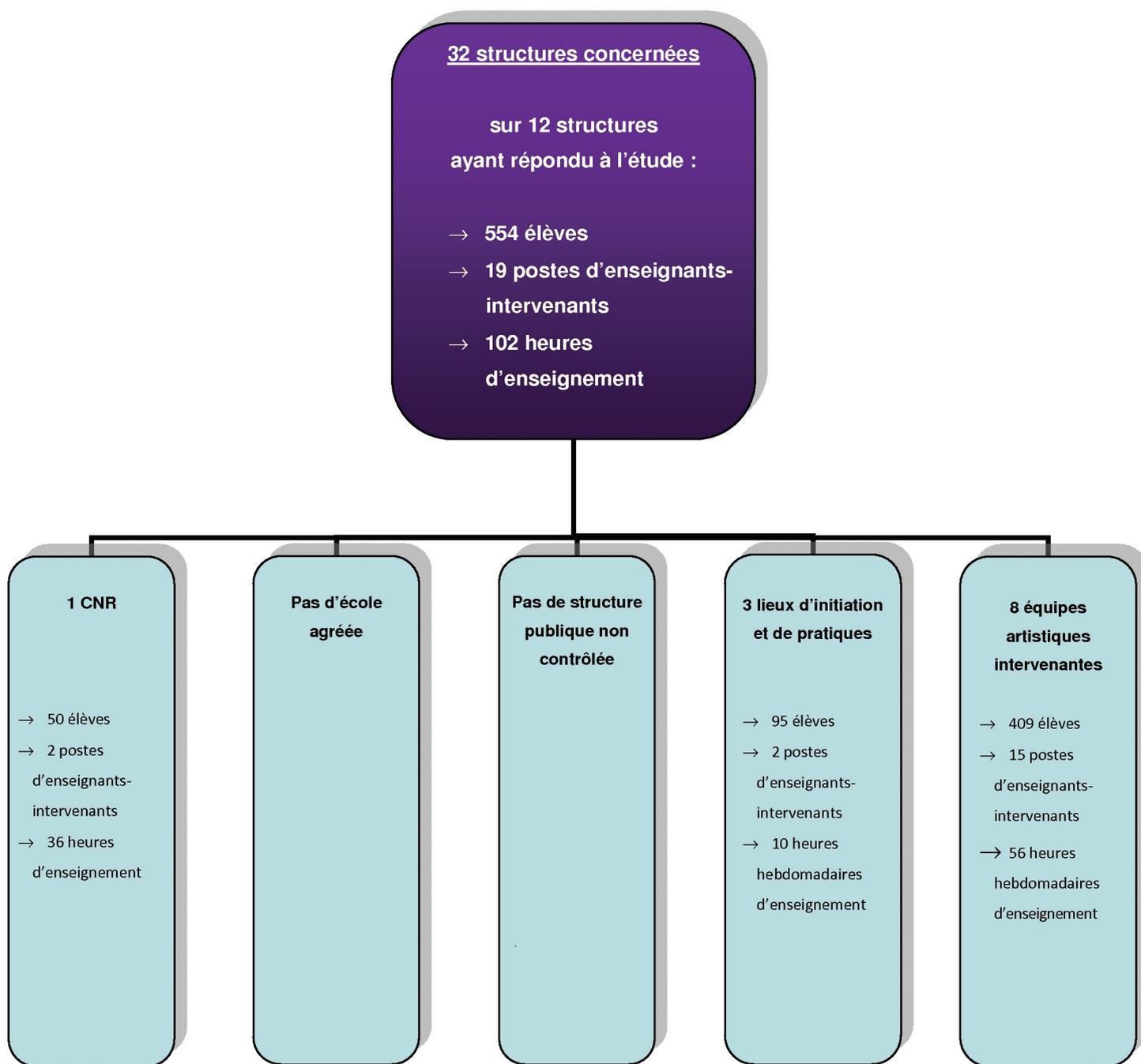
La seule structure publique est le Conservatoire National de Région de l'Agglomération Perpignan-Méditerranée.

3. Photographie des structures d'enseignement

a) Photographie régionale

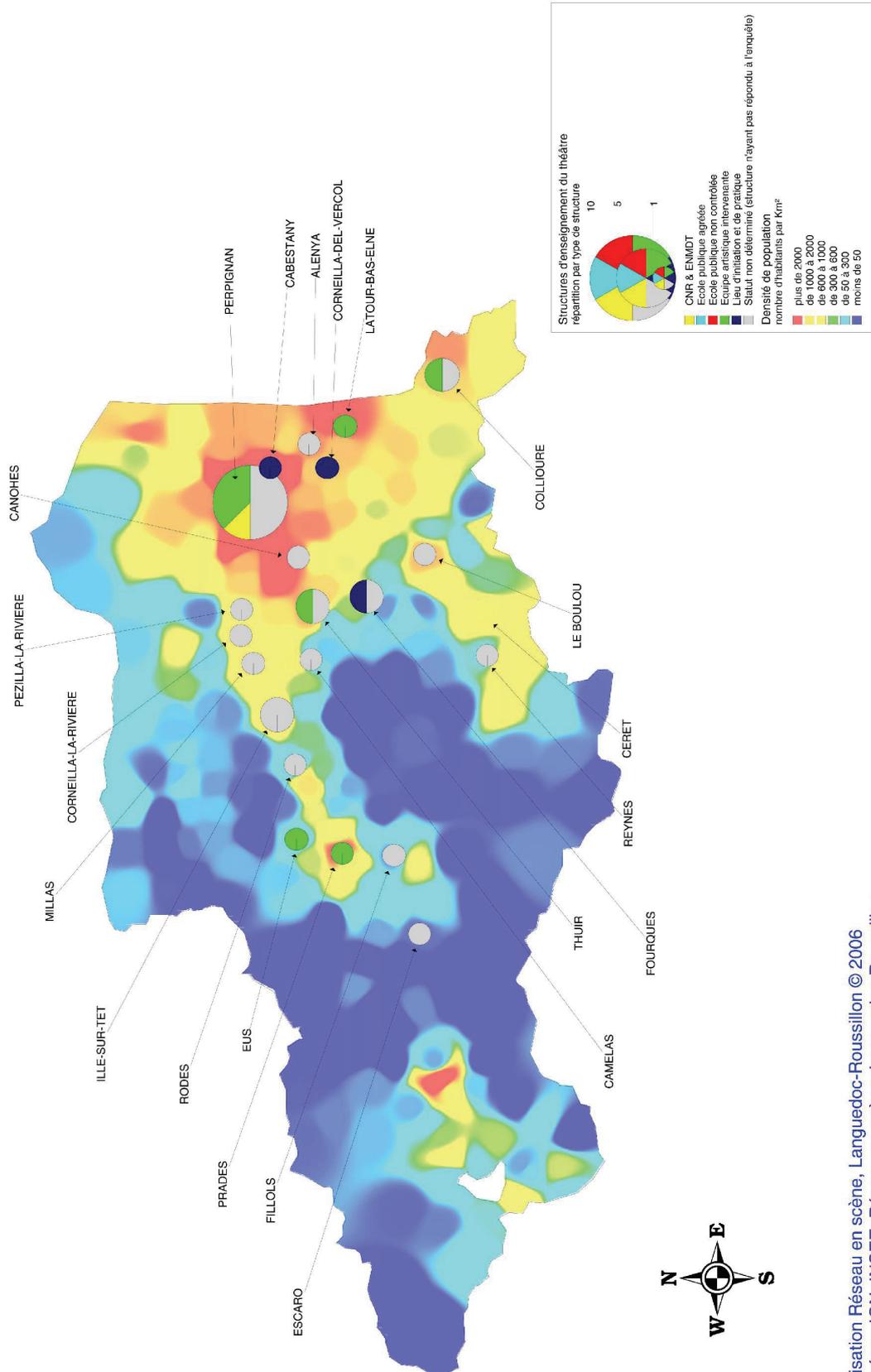


b) Photographie départementale*



(*) L'ensemble des données présentées représentent des tendances, les structures ayant parfois répondu partiellement aux questions.

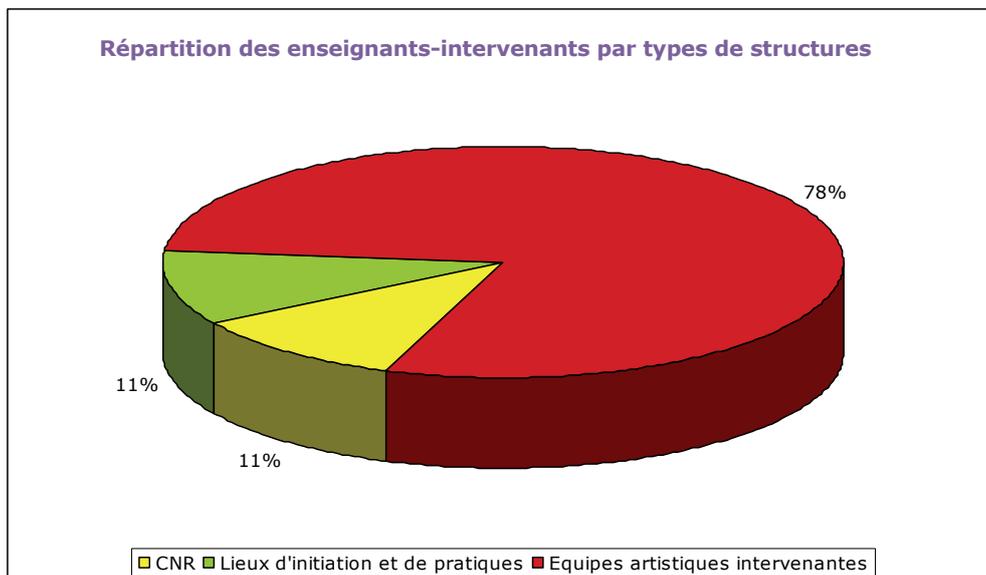
Structures d'enseignement et de pratique du théâtre dans les Pyrénées-Orientales



Réalisation Réseau en scène, Languedoc-Roussillon © 2006
Données : IGN, INSEE, Réseau en scène, Languedoc-Roussillon

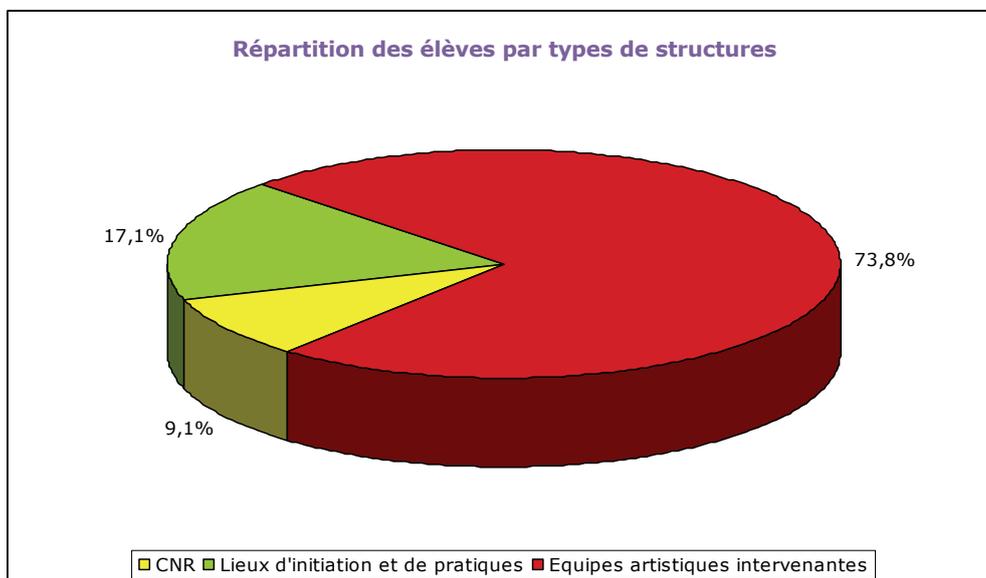
Les informations présentées sont communiquées sous la responsabilité des structures déclarantes, sur la base d'un panel établi en juin 2006.

d) Photographie départementale en pourcentage d'enseignants-intervenants



50 % des structures sont composées de deux intervenants, dont le CNR de Perpignan. Une seule équipe artistique intervenante sur Collioure a 3 intervenants ; Les autres structures qui ont renseigné cette question sont composées d'un seul intervenant.

e) Photographie départementale en pourcentage d'élèves



50 % des structures ont moins de 50 élèves. Une seule équipe artistique intervenante sur Perpignan a plus de 100 élèves (133).

4. Les infrastructures

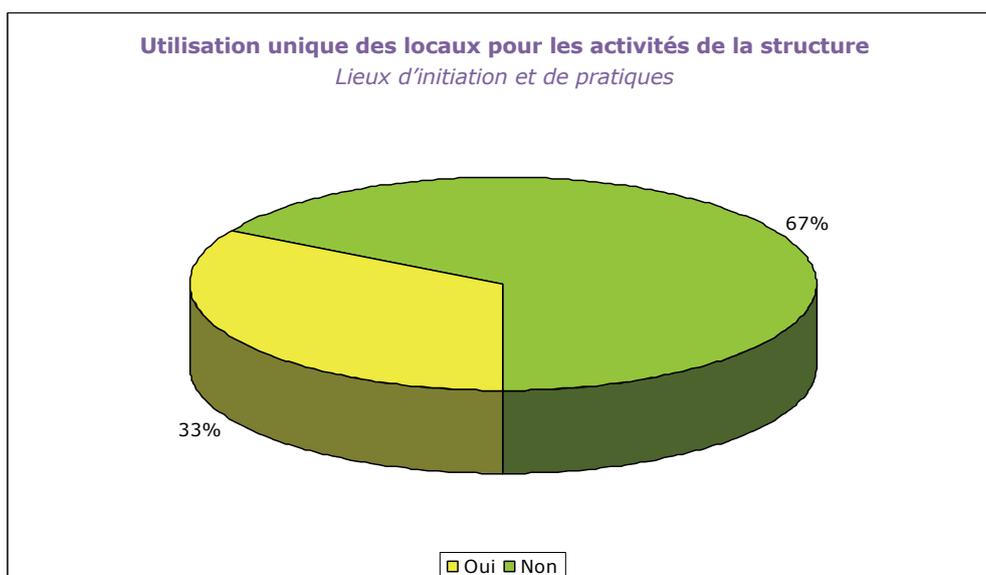
a) Activité de la structure

Extrait du Schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture – DMDTS :

« ...l'importance de la mise à disposition d'au moins une salle à usage exclusif... le module idéal d'espace nécessaire peut être estimé à environ 100 m² pour une classe de 25 élèves... ».



Le CNR n'a pas renseigné les surfaces et les équipements spécifiques liés à l'activité théâtrale au sein de cet établissement « Musique, Danse & Art dramatique ».



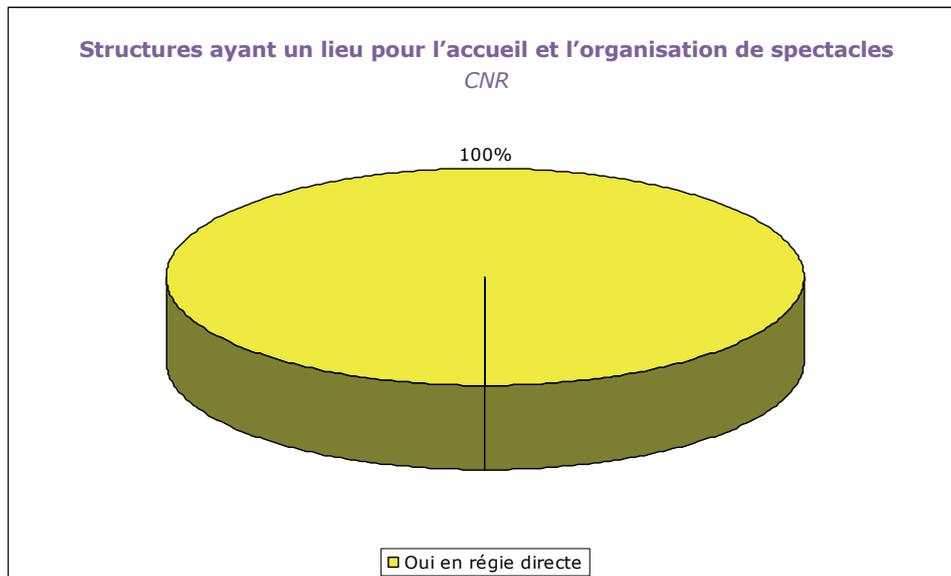
Deux lieux sur trois ont renseigné la question des infrastructures : les surfaces sont respectivement de 95 et 224 m², les deux espaces étant équipés de gradins, coulisses et, pour un lieu, d'une régie avec un grill d'éclairage.



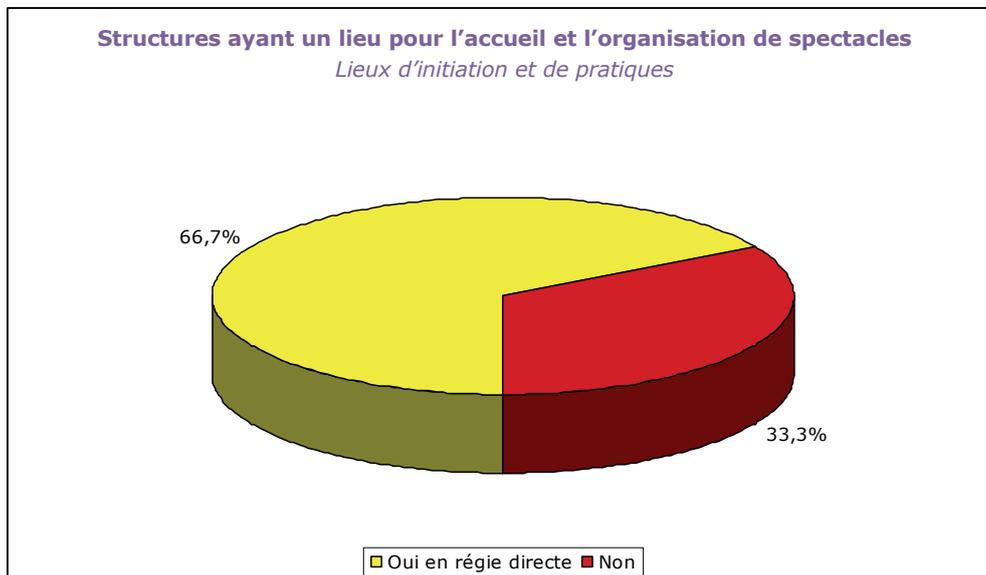
A l'exception d'une salle de 56 m², l'ensemble des renseignements dont nous disposons font apparaître des espaces de travail se situant entre 80 et 130 m².

Une compagnie sur Collioure a des locaux mis à disposition par la municipalité avec 3 espaces de travail, respectivement de 130, 50 et 21 m².

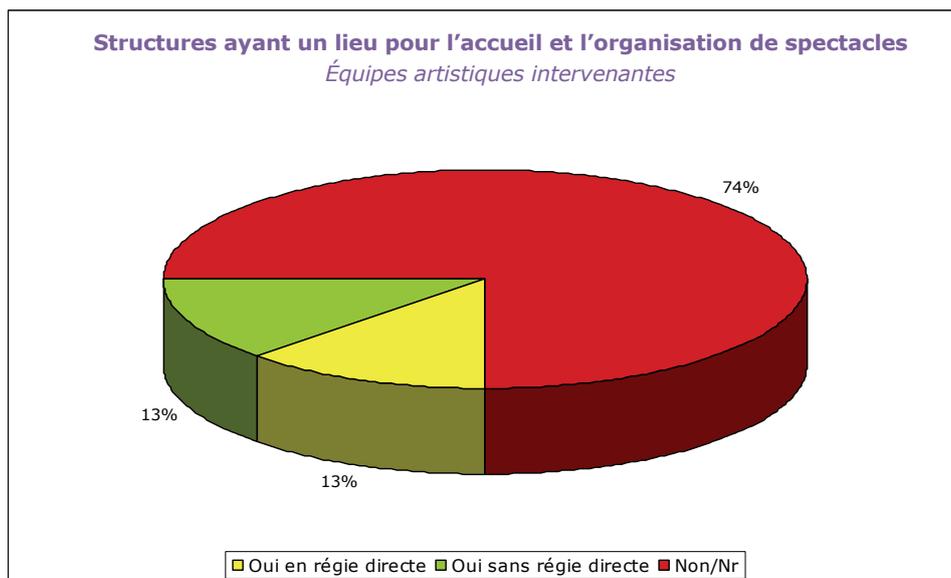
b) Lieux permettant la présentation de spectacles



Le CNR de Perpignan-Agglomération dispose d'un lieu propre permettant la présentation de prestations théâtrales avec une jauge de 280 places.



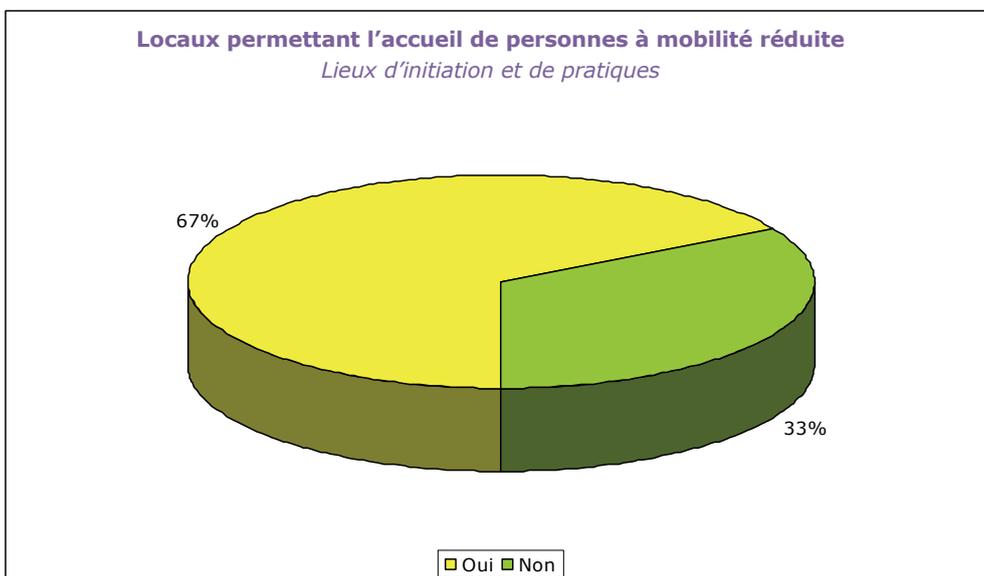
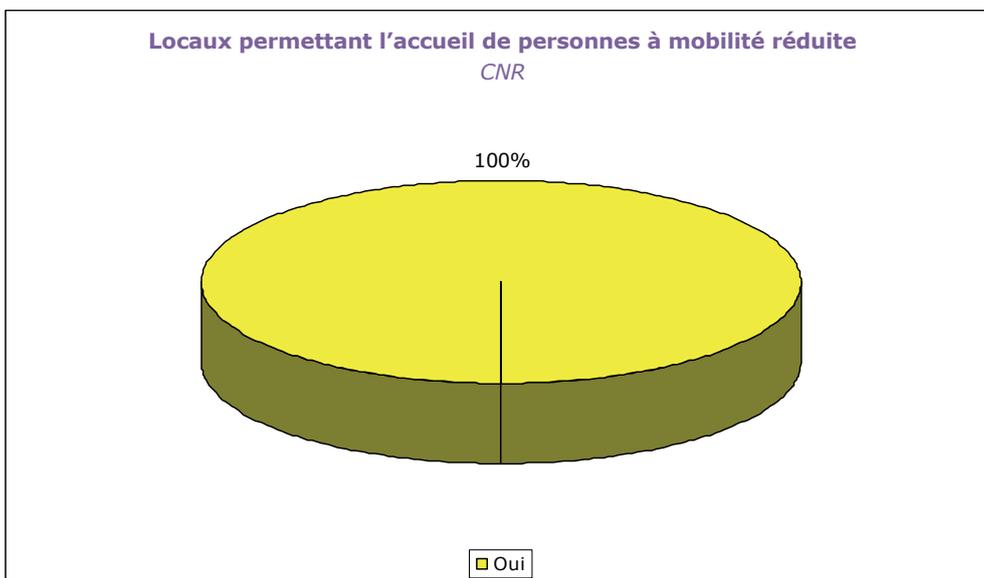
Les créations et spectacles sont organisés dans des salles municipales : salles des fêtes, salles polyvalentes...



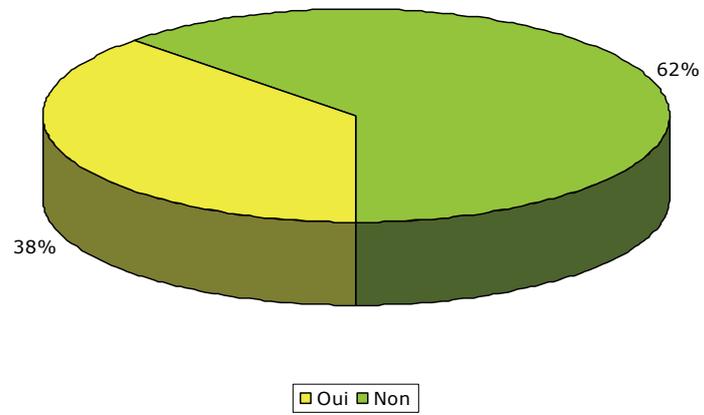
Une structure sur Perpignan dispose d'un lieu en régie directe de 120 places.

c) Accueil des personnes à mobilité réduite

A noter : Pour l'ensemble des structures, toutes typologies confondues, les locaux non adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite sont essentiellement des bâtiments anciens qui n'ont pas été mis aux normes permettant l'accueil de ces publics.



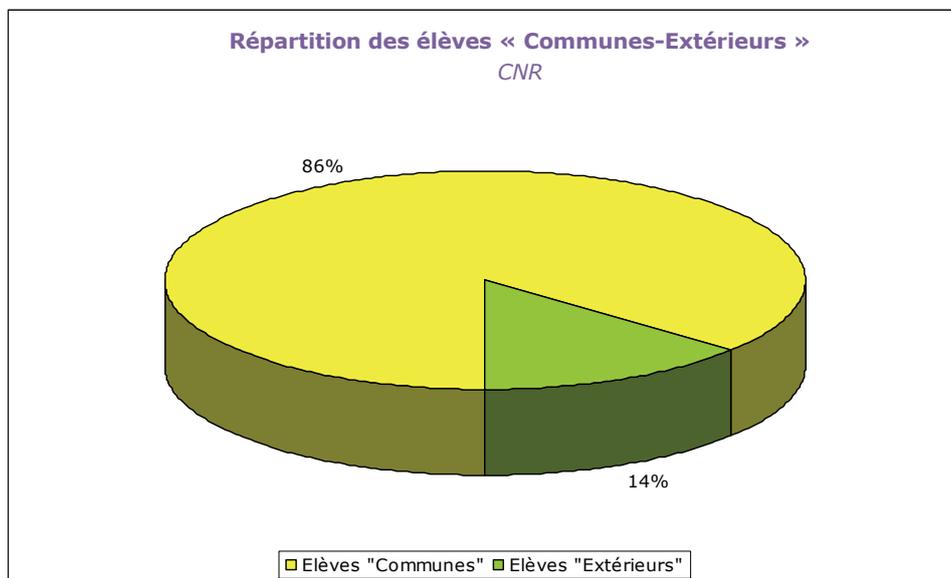
Locaux permettant l'accueil de personnes à mobilité réduite
Équipes artistiques intervenantes



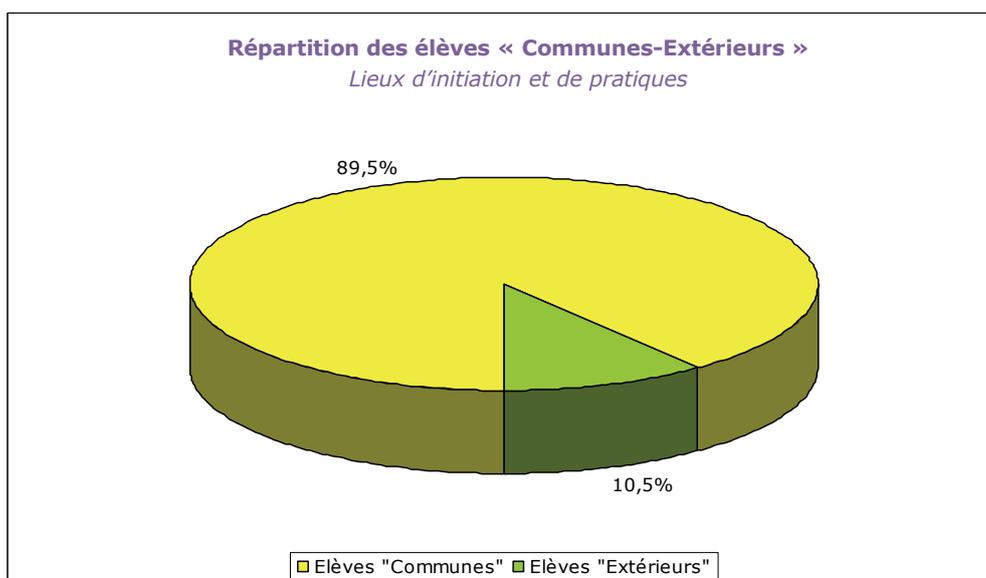
B - L'offre d'enseignement

1. Les élèves

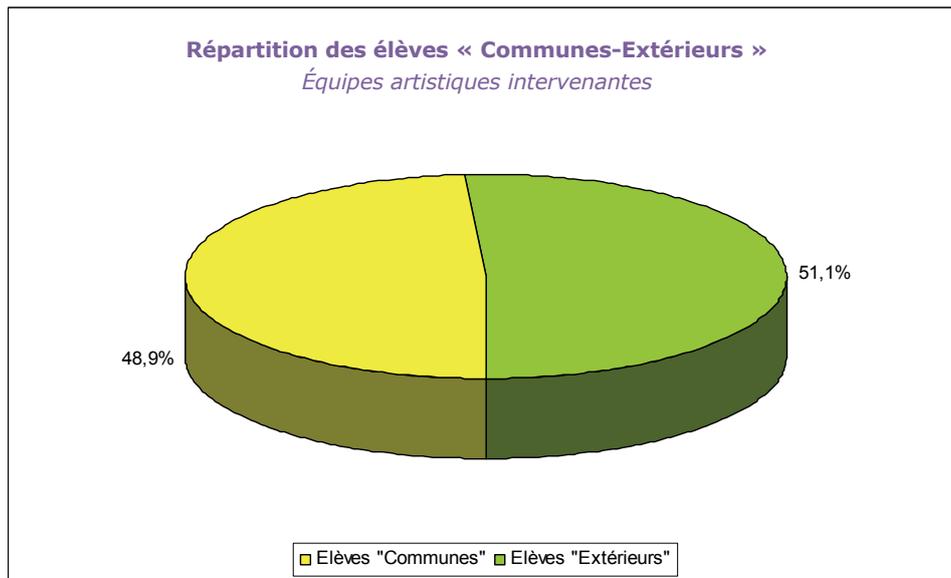
Répartition des élèves « Communes – Extérieurs »



Le pourcentage important d'élèves des communes gestionnaires s'explique par le rayonnement territorial du CNR (Conservatoire d'Agglomération).

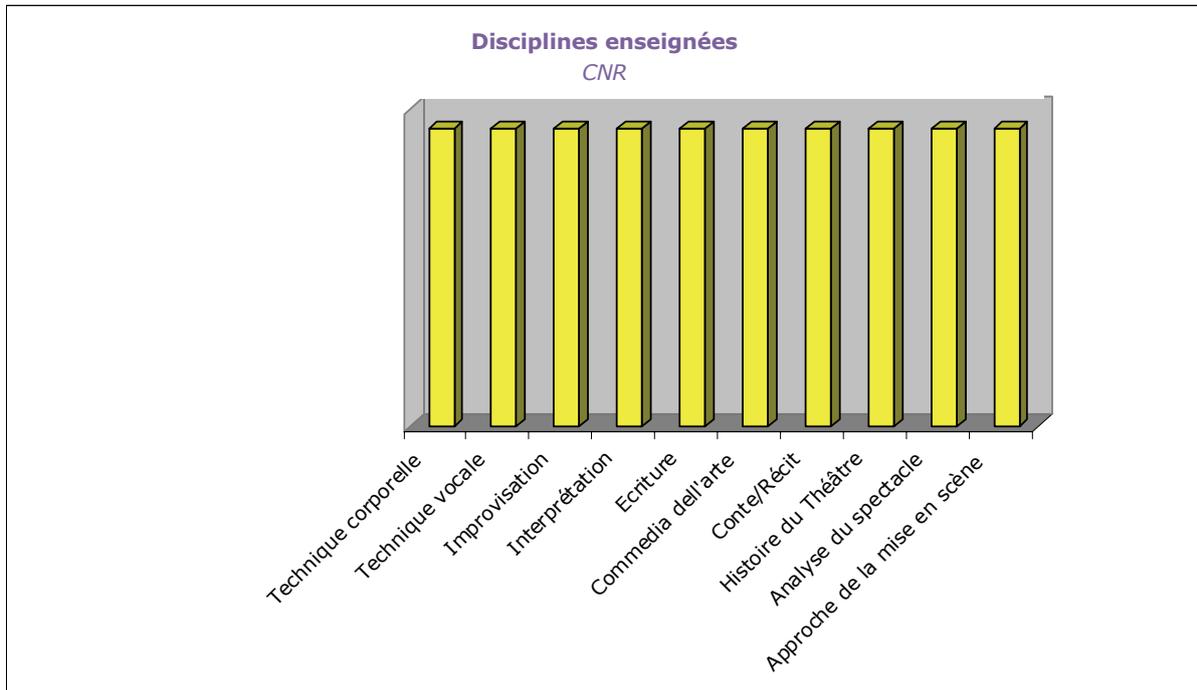


Les structures touchent un public de proximité, à l'échelle de leur territoire communal.

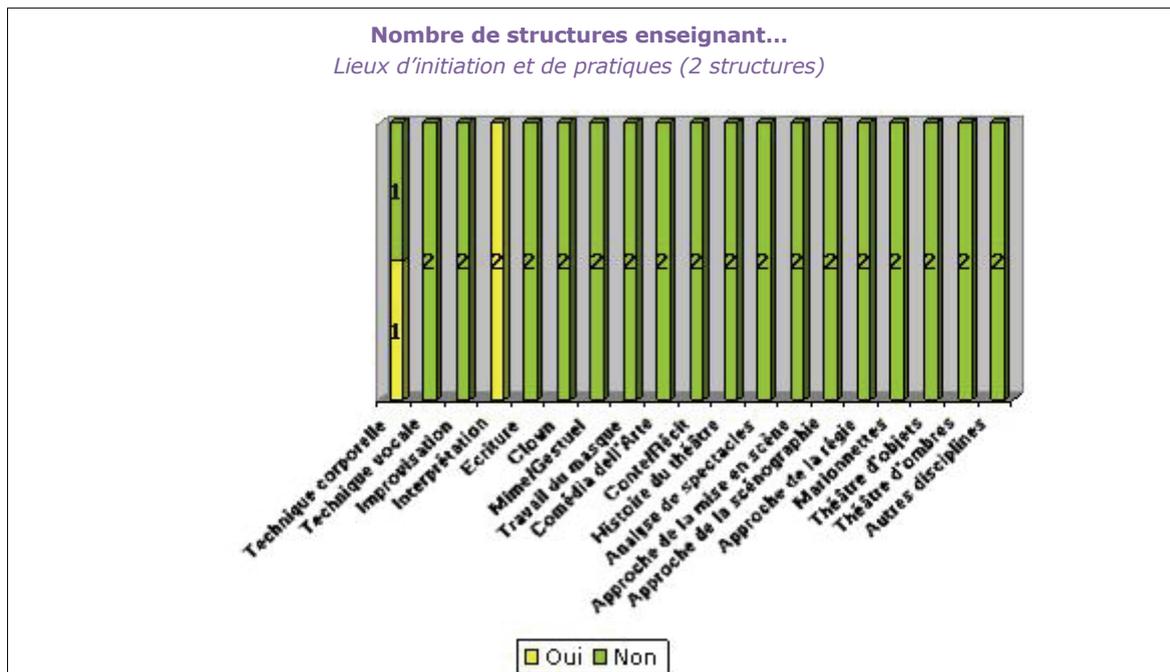


Seulement 50 % des équipes artistiques intervenantes ont renseigné cette question.

2. Les disciplines

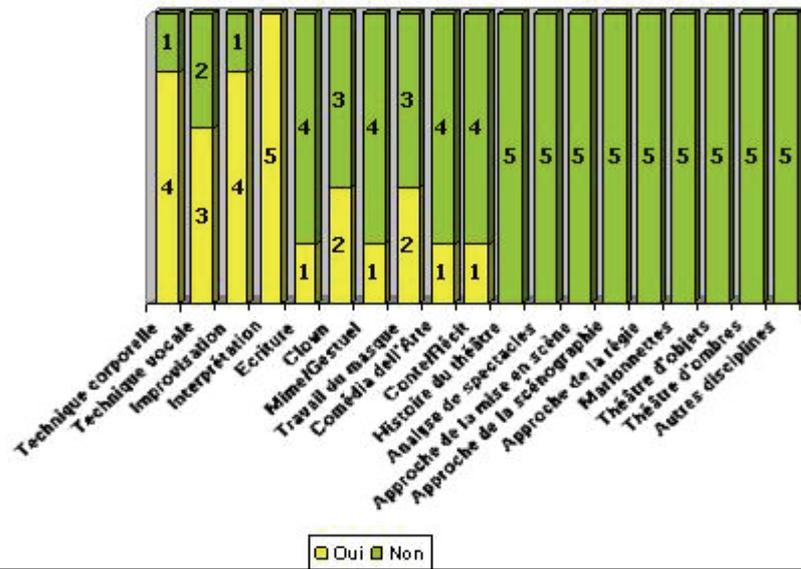


L'enseignement au CNR est dispensé en plusieurs ateliers avec deux intervenants différents selon les contenus : un enseignant est chargé des cours d'art dramatique, l'autre de l'expression scénique. L'ensemble des disciplines enseignées sont intégrées au sein de ces ateliers.



Il n'existe que des ateliers de pratiques. La culture générale théâtrale et certaines techniques spécifiques ne sont pas abordées.

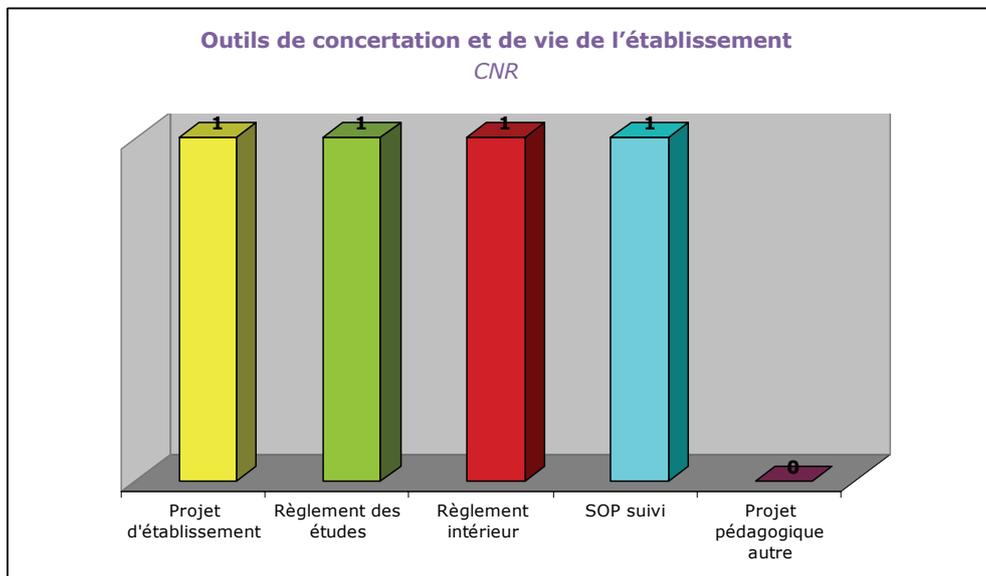
Nombre de structures enseignant...
Équipes artistiques intervenantes (5 équipes)



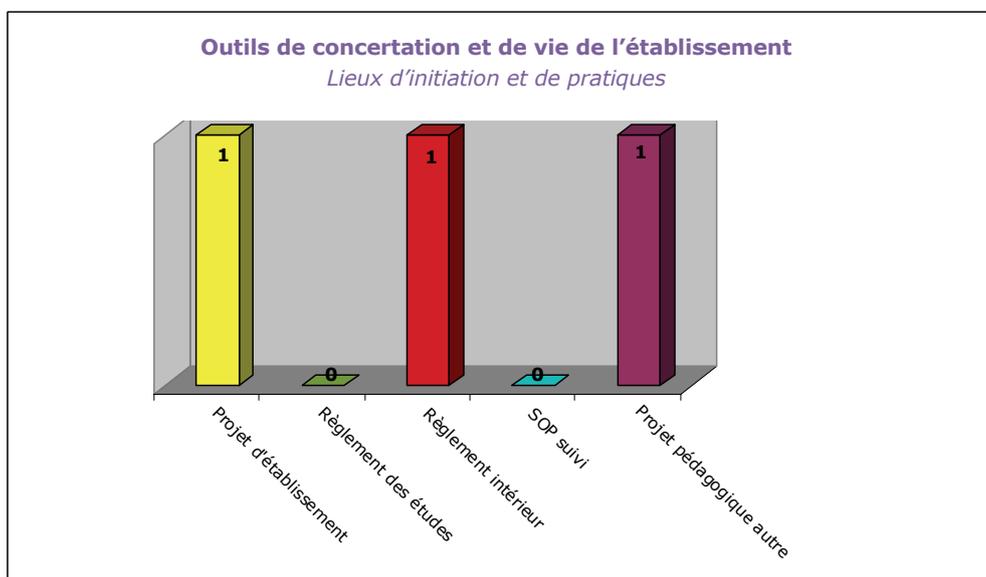
Dans l'ensemble, on observe une offre qui correspond à l'attente des publics en termes de pratiques. Cependant, la culture générale théâtrale et certaines techniques spécifiques sont peu abordées.

3. Coursus des enseignements • Cycles d'étude

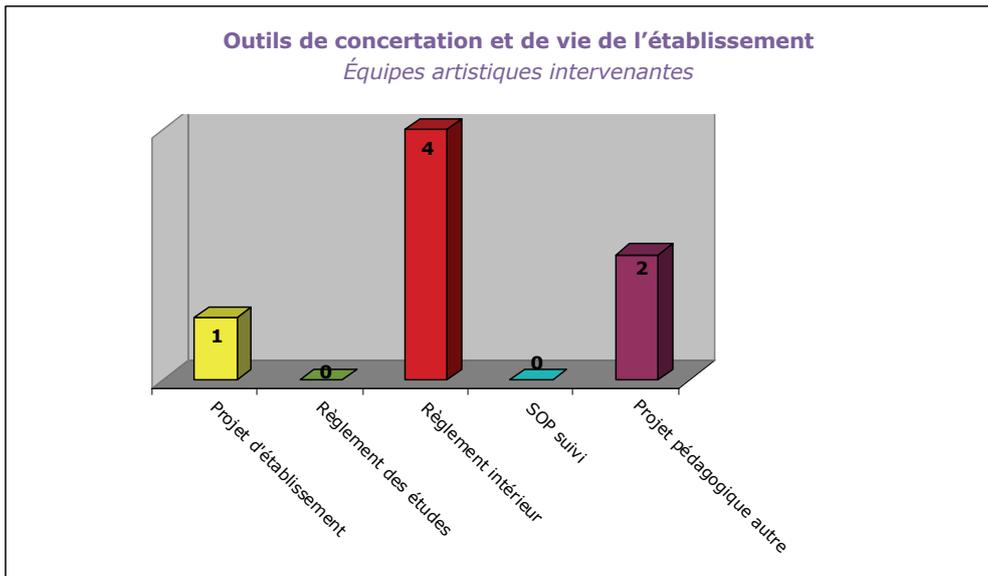
a) Outils de concertation et de vie de la structure



Le CNR dispose de l'ensemble des outils de concertation et de vie de l'établissement.

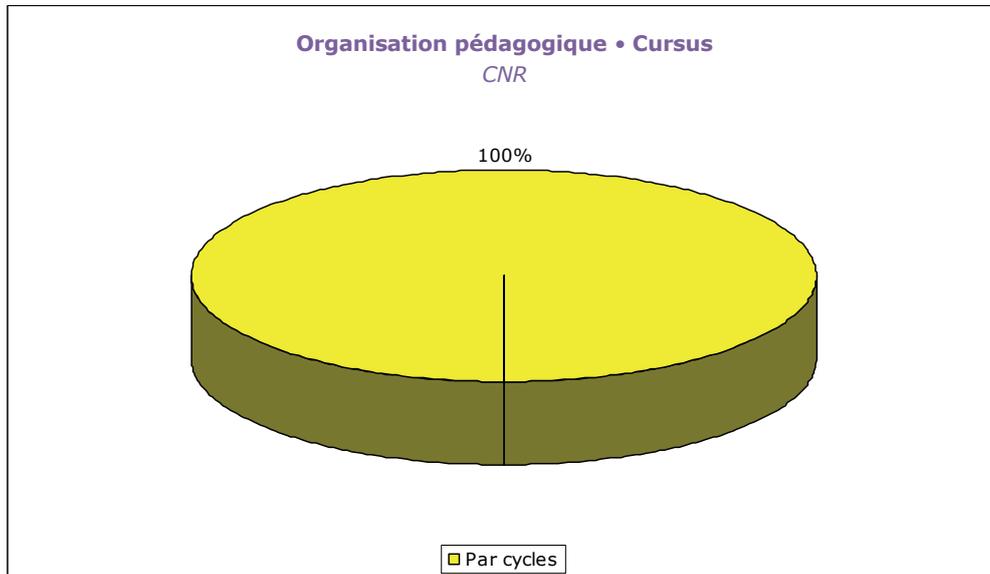


L'ensemble des outils déclarés pour une structure correspond à des documents cadres d'une structure pluridisciplinaire socioculturelle.



Le règlement intérieur est l'outil de référence des équipes artistiques intervenantes. Les projets pédagogiques autres sont les projets construits en concertation entre des compagnies et des établissements, scolaires notamment, qui accueillent des ateliers.

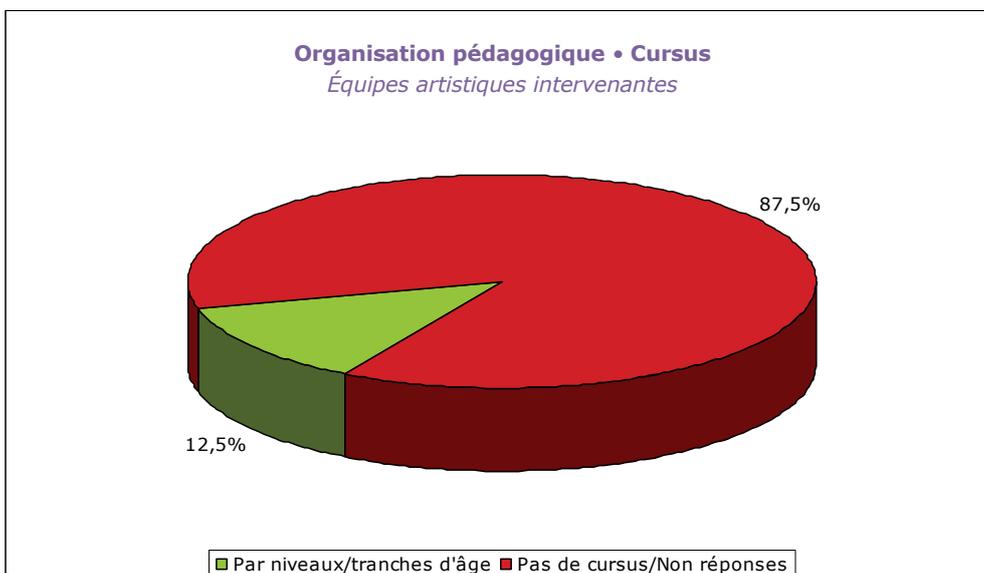
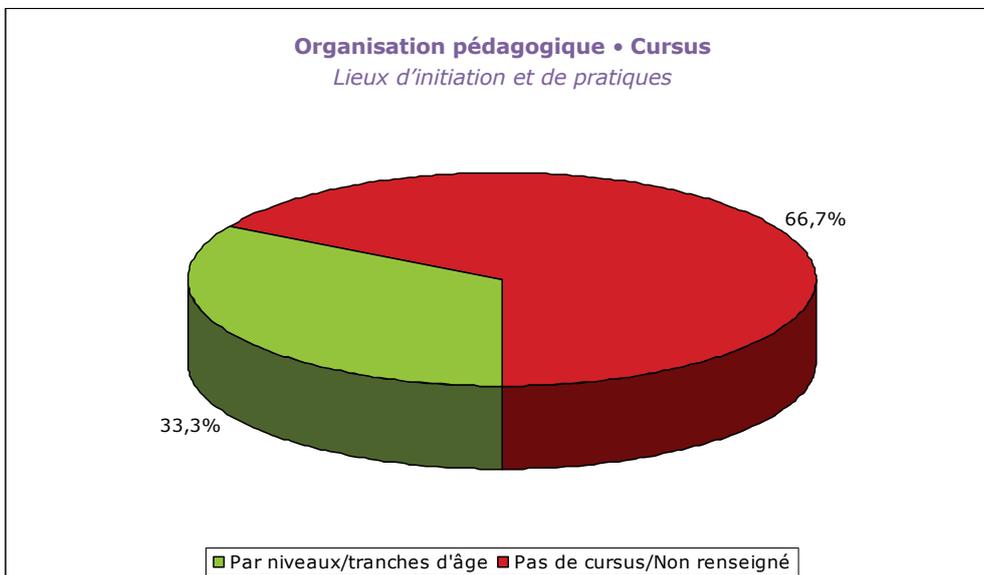
b) Cours des élèves



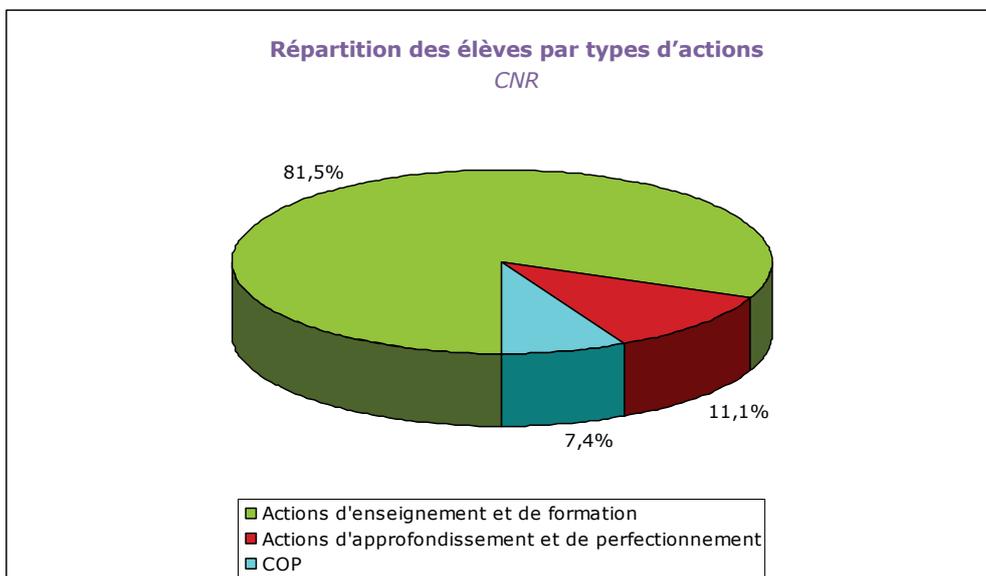
Le CNR a mis en place un fonctionnement en trois cycles, conformément au Schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture-DMDTS.

Les graphiques ci-dessous reflètent une activité reposant sur une conduite pédagogique qui privilégie un éveil et une initiation au théâtre.

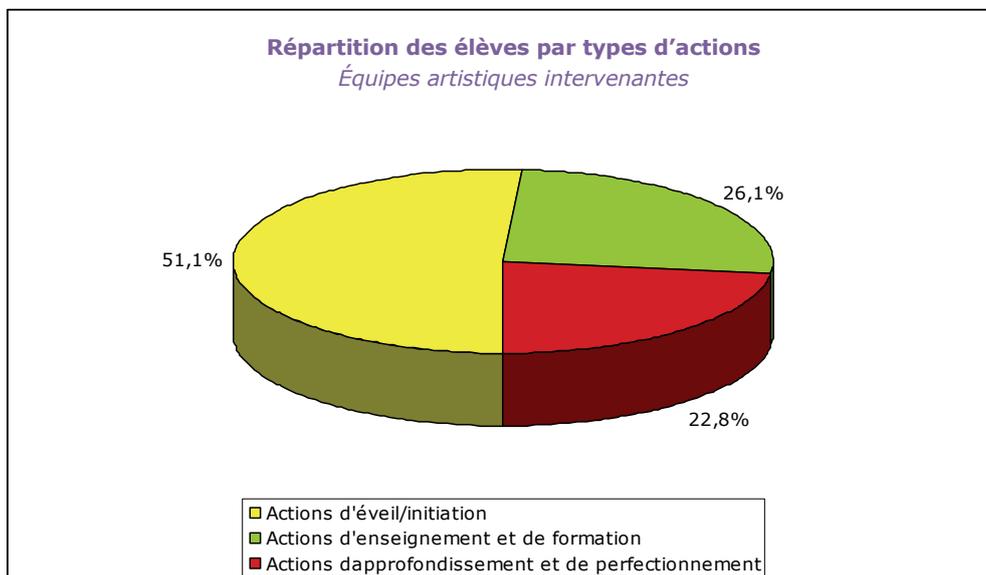
Le fonctionnement repose plus sur une organisation par tranches d'âges.



c) Répartition des élèves par types d'actions



Ces trois actions correspondent aux cycles I, II et d'orientation professionnelle (COP).

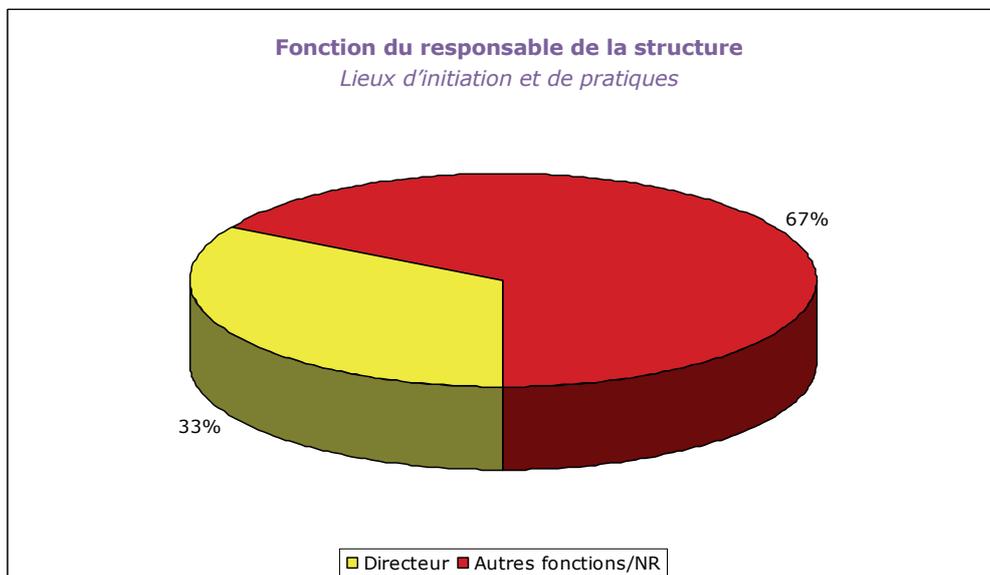
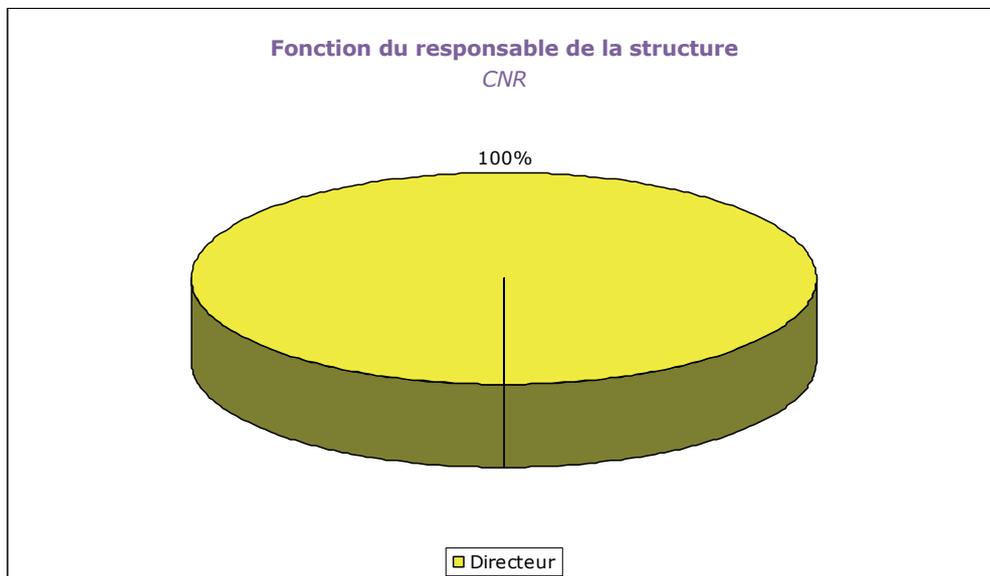


Deux équipes déclarent conduire des actions d'approfondissement et de perfectionnement : pour l'une d'entre elles, il s'agit plutôt d'ateliers d'enseignement en lycée, pour l'autre, ces actions sont encadrées par des bénévoles « *formés sur le tas* ».

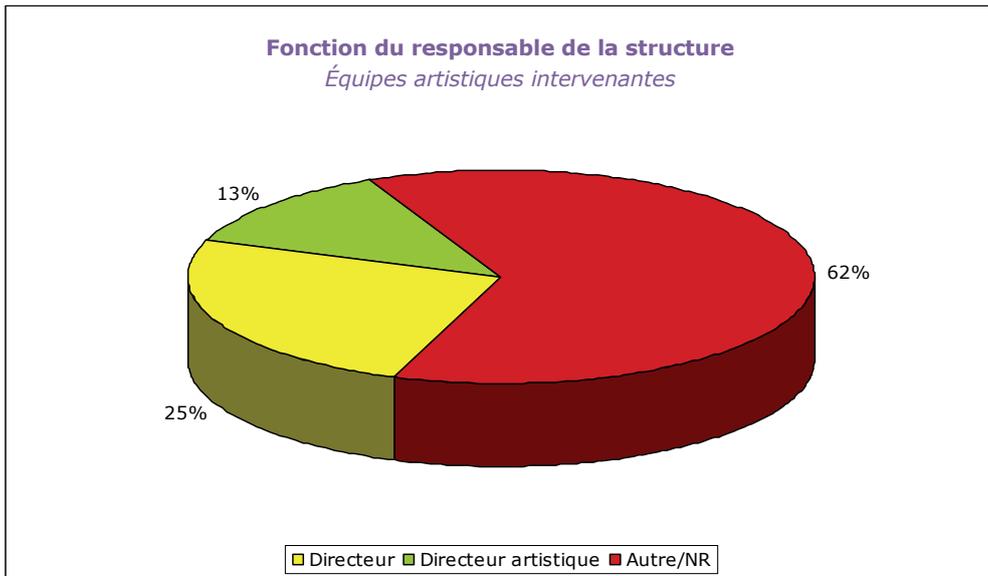
En raison de données incomplètes, nous ne traiterons pas dans ce chapitre des lieux d'initiation et de pratiques.

4. Les équipes

a) Fonction du responsable pédagogique

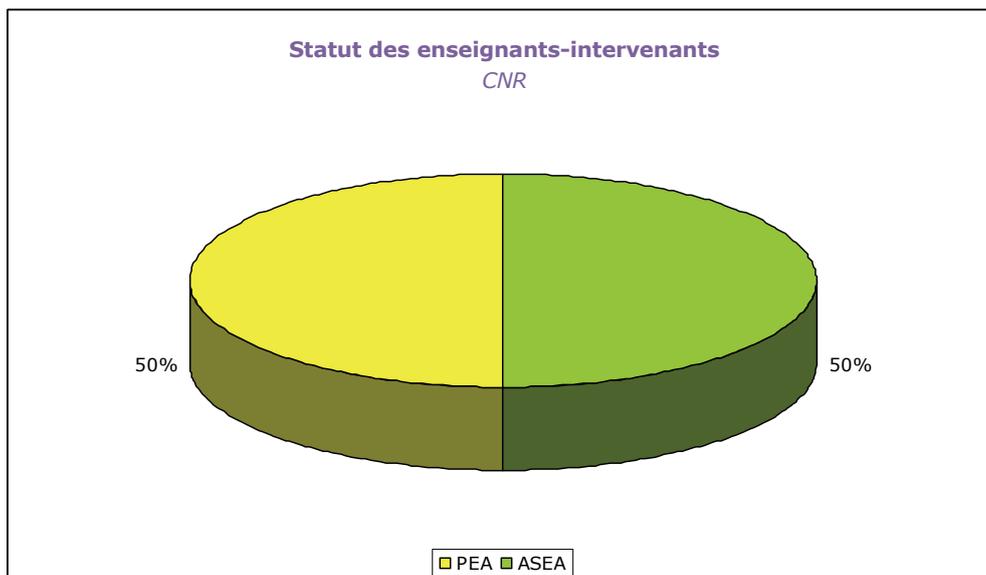


Les directeurs sont des responsables de structures socioculturelles pluridisciplinaires.

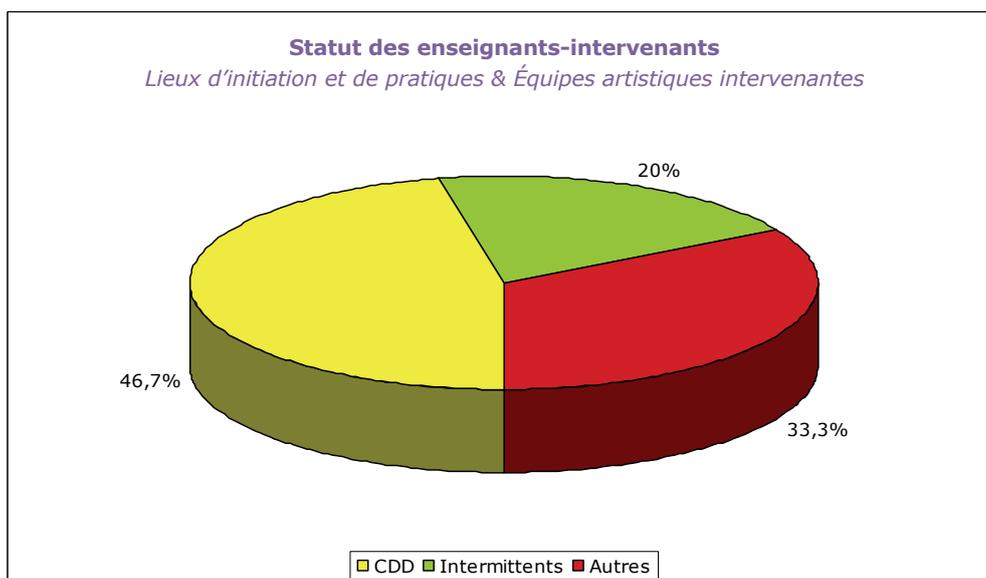


Souvent, le théâtre se retrouve à côté d'autres activités, essentiellement de loisirs, encadré par des bénévoles.

b) Statut des enseignants-intervenants



Les deux enseignants sont titulaires de la Fonction publique territoriale.

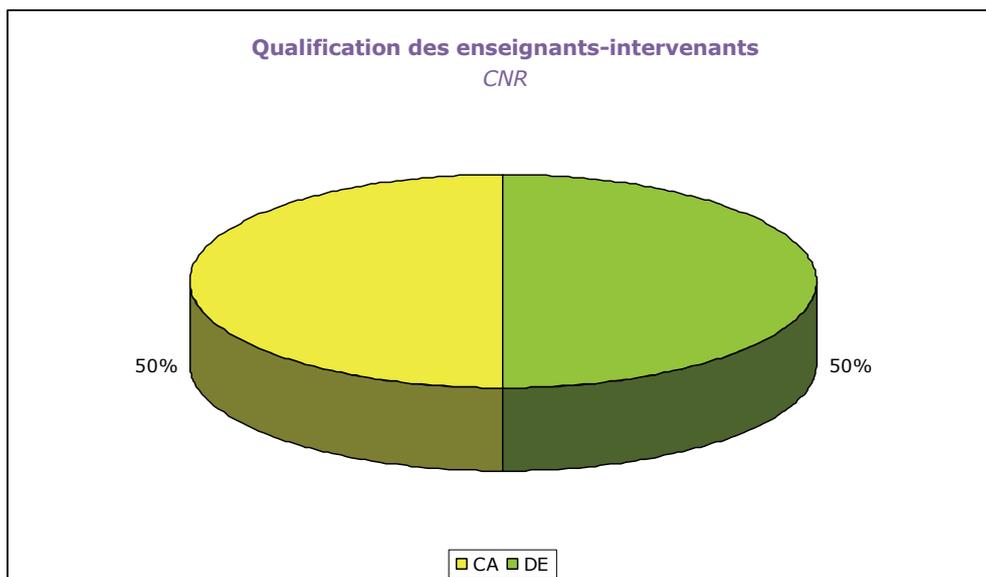


Les « autres statuts » sont composés essentiellement de bénévoles qui encadrent des activités de loisirs (pratiques amateurs). Le bénévolat repose sur des bonnes volontés avec cependant des limites en termes de développement de l'offre qualitative d'enseignement. La présence renforcée de compagnies professionnelles sur le territoire pourrait répondre en partie à cette problématique.

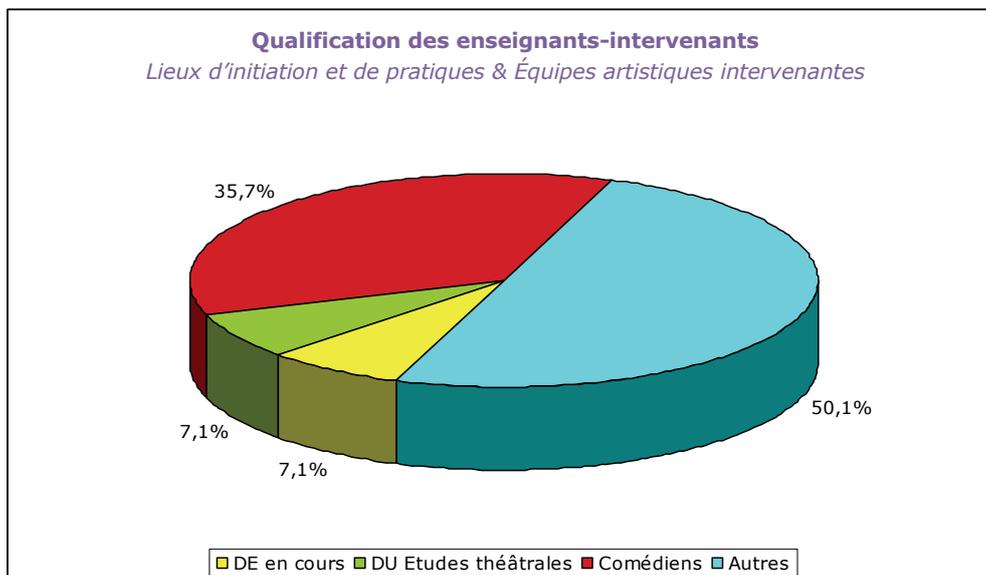
Le pourcentage d'intermittents qui assurent des activités d'initiation et de pratiques est relativement faible par rapport aux autres statuts.

On peut penser que certains d'entre eux se sont déclarés dans la catégorie « CDD ».

c) Qualification des enseignants-intervenants



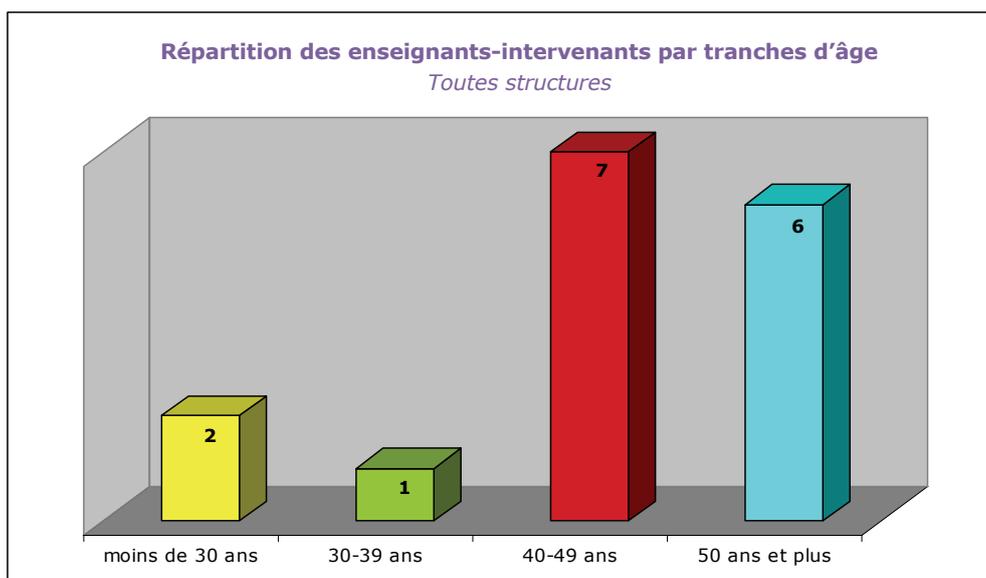
A noter : Le diplôme d'Etat (DE) a été créé en janvier 2005.



Une proportion importante d'intervenants se déclare « comédiens ». Cette « appellation » couvre des situations très diverses : il y a des comédiens faisant partie de compagnies professionnelles, d'autres ont fait des cursus en conservatoire, certains se sont formés dans une pratique au quotidien...

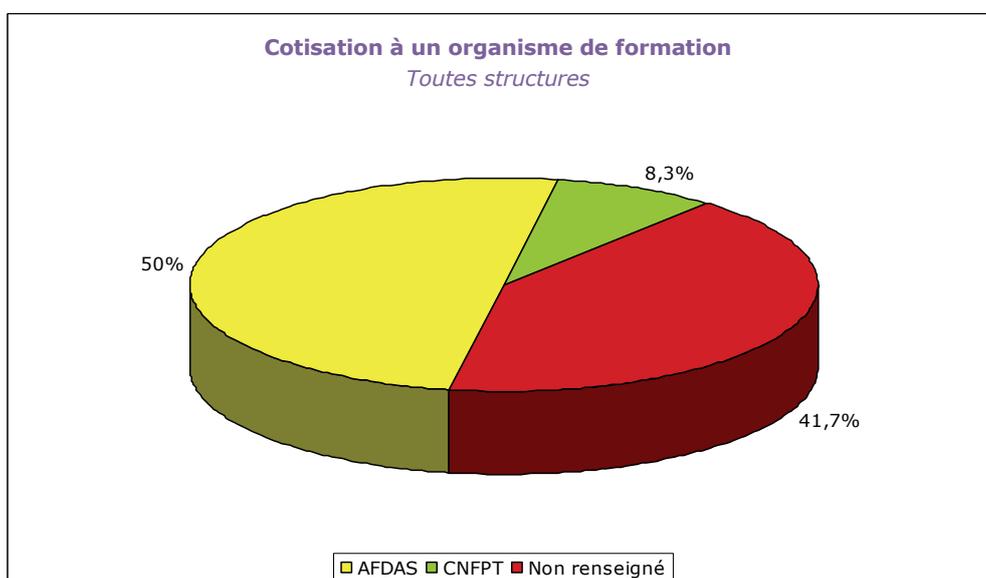
Enfin, notons que des intervenants nous font part de leur volonté de passer leur Diplôme d'Etat d'enseignement du théâtre.

d) Répartition par tranches d'âge

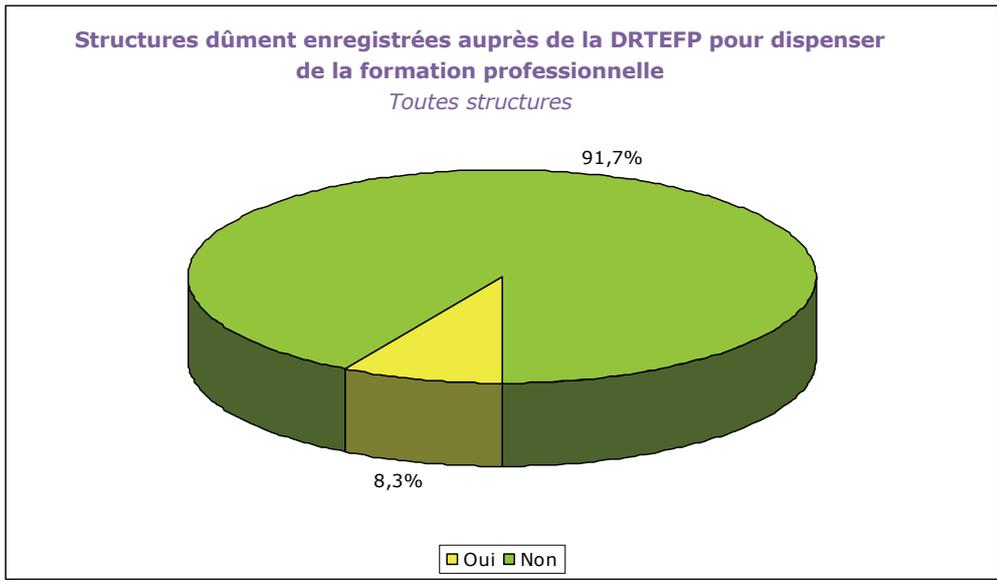


On observe une très grande majorité d'intervenants de plus de 40 ans.

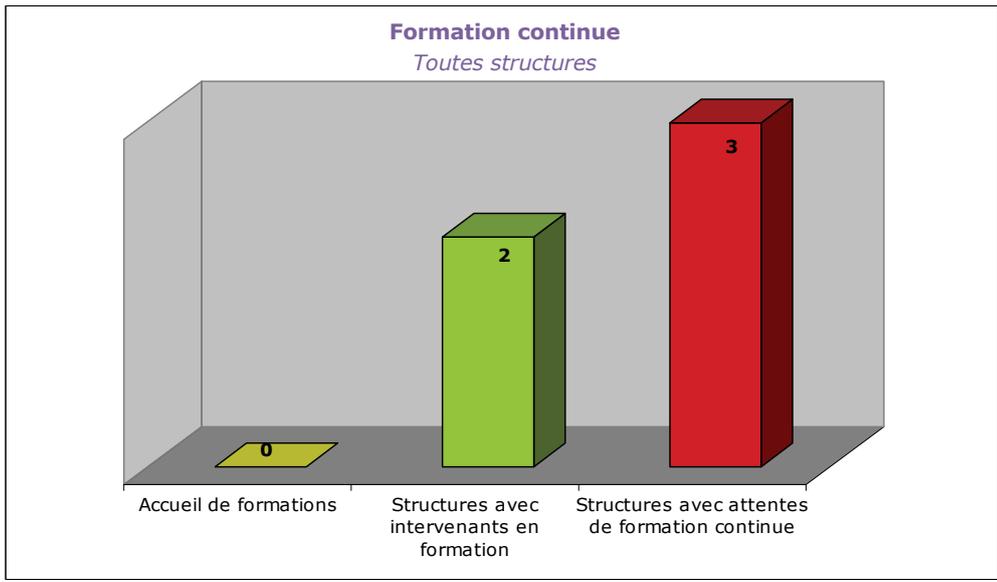
e) Formation continue et projet professionnel des enseignants-intervenants



Un pourcentage important de structures (plus de 41 %) n'ont pas renseigné cette question ce qui peut laisser supposer que certaines structures ne sont pas aujourd'hui dans un dispositif permettant aux intervenants de s'inscrire dans une démarche de formation.



Une compagnie sur Perpignan a un numéro d'enregistrement à la DDTEFP 66.



Une majorité d'intervenants ne ressent pas la nécessité de s'inscrire dans une démarche de formation. C'est la question de la compréhension et de l'appropriation des intervenants des enjeux d'une formation complémentaire à leurs pratiques dans la durée qui est posée.

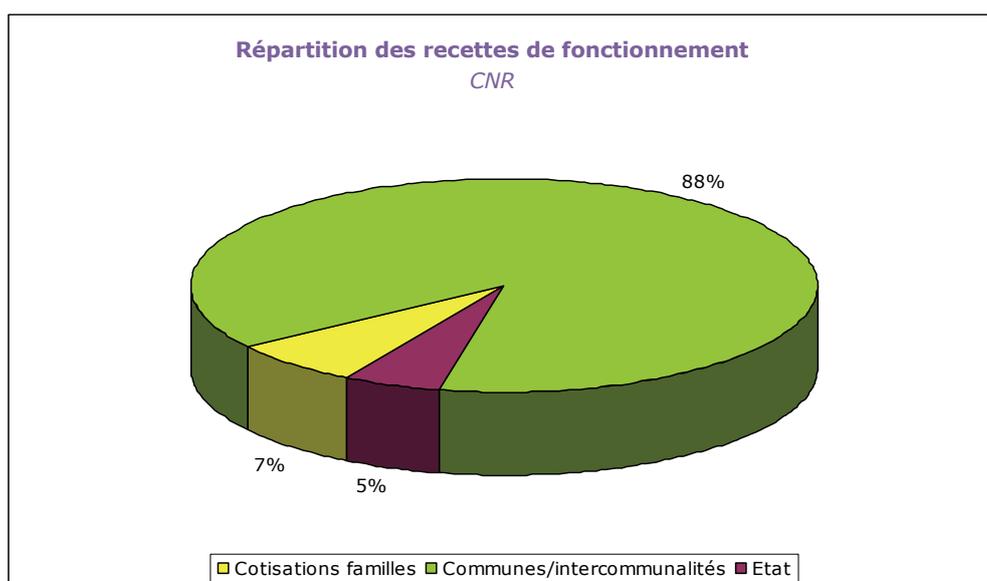
5. Tarifs • Budgets

a) Tarifs par types de structures

Types de structures	Droits d'inscription minimum « Commune »	Droits d'inscription maximum « Commune »	Droits d'inscription minimum « hors Commune »	Droits d'inscription maximum « hors Commune »
CNR	180 €	-	360 €	-
Lieux d'initiation et de pratiques (3 structures)	25 €	130 €	25 €	130 €
Équipes artistiques intervenantes (3)	25 €	500 €	25 €	500 €

On observe un éventail très large en termes de cotisations qui correspond à des contenus hétérogènes de l'offre d'enseignement (initiation par la pratique en amateur, éveil, enseignement). Seul le CNR nous a déclaré appliquer des tarifs « extérieurs » spécifiques.

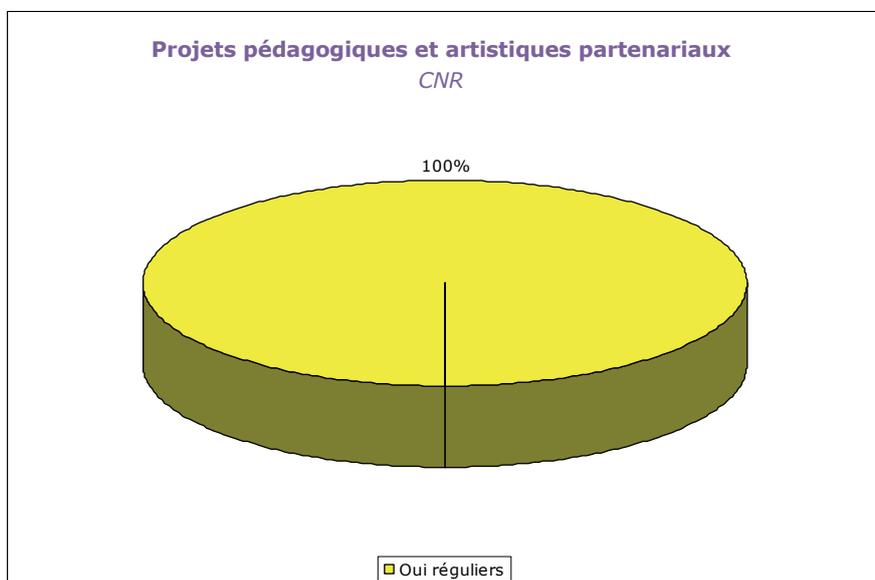
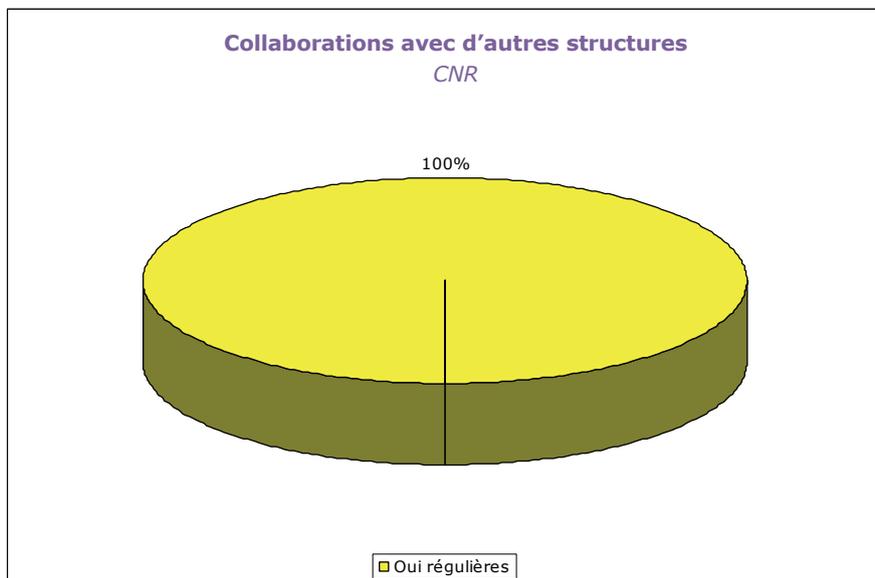
b) Répartition des recettes de fonctionnement



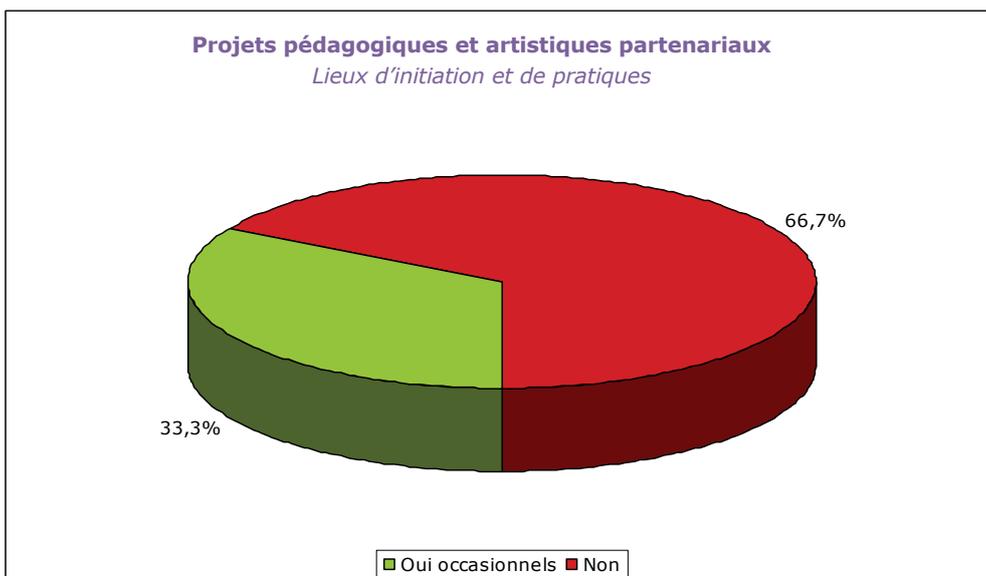
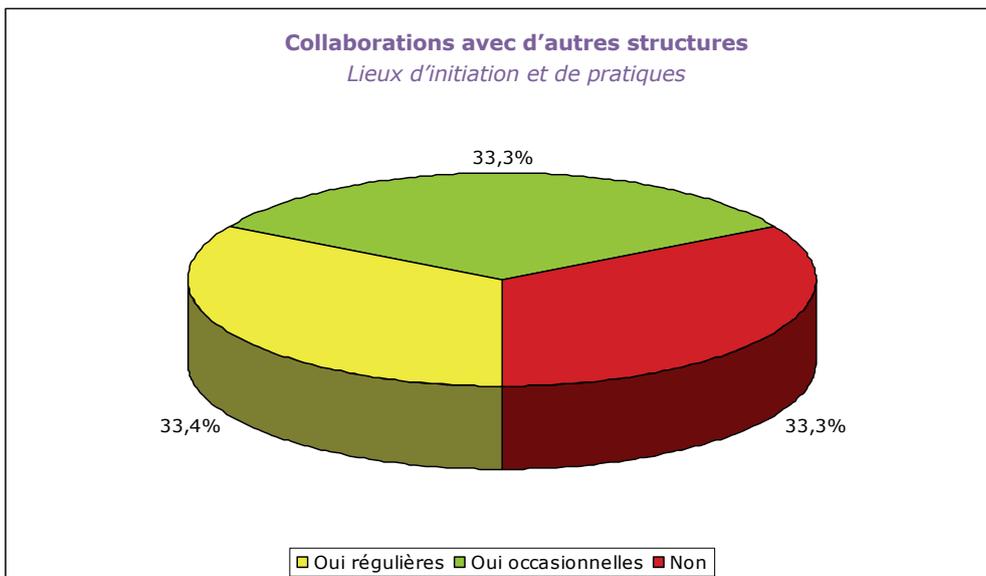
En raison de données incomplètes, nous n'avons pu exploiter les informations communiquées par les équipes artistiques et les lieux d'initiation et de pratiques dans ce chapitre.

C - Les liens avec les territoires – Les actions pédagogiques et artistiques

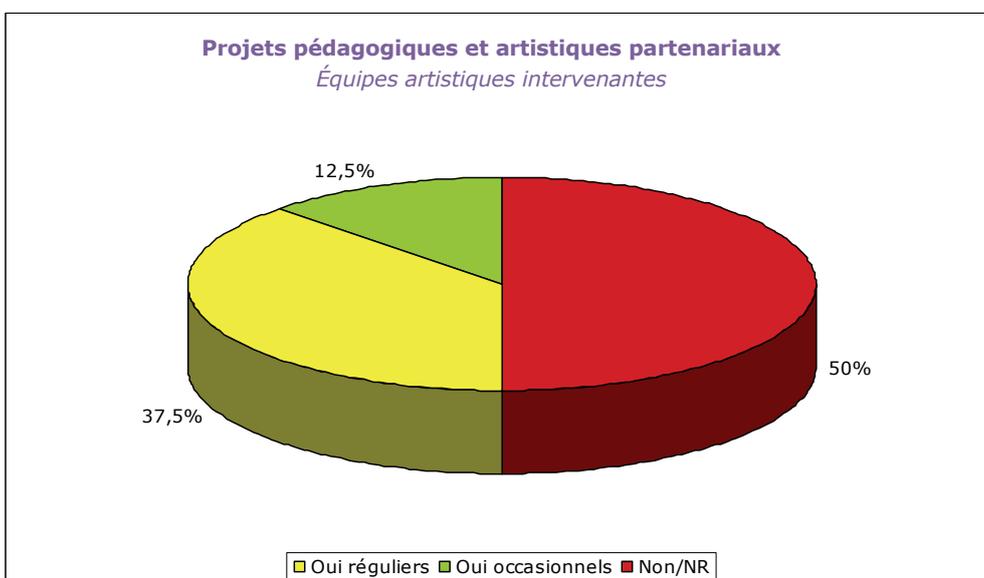
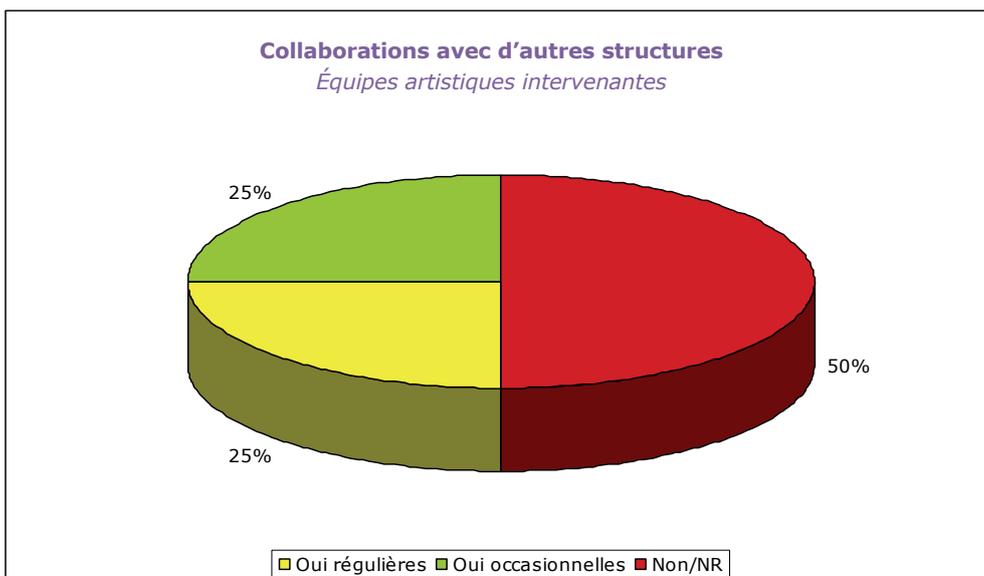
1. Liens avec d'autres structures d'enseignement, de formation, de création et de diffusion



Le CNR ne nous a communiqué que des informations sur les collaborations et projets existants en musique.



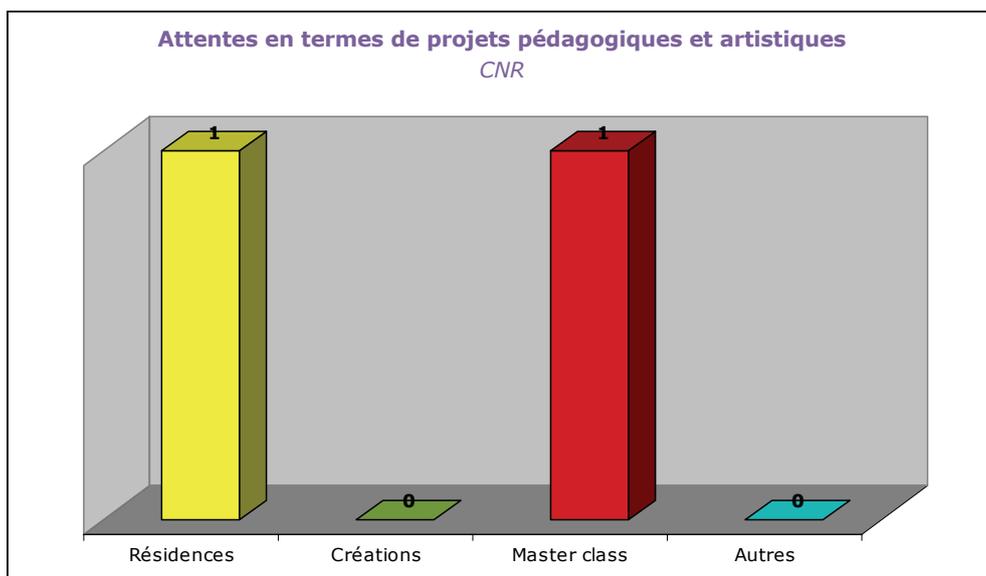
Deux lieux mènent des collaborations avec d'autres structures mais qui ne débouchent qu'en partie vers des projets pédagogiques partenariaux.



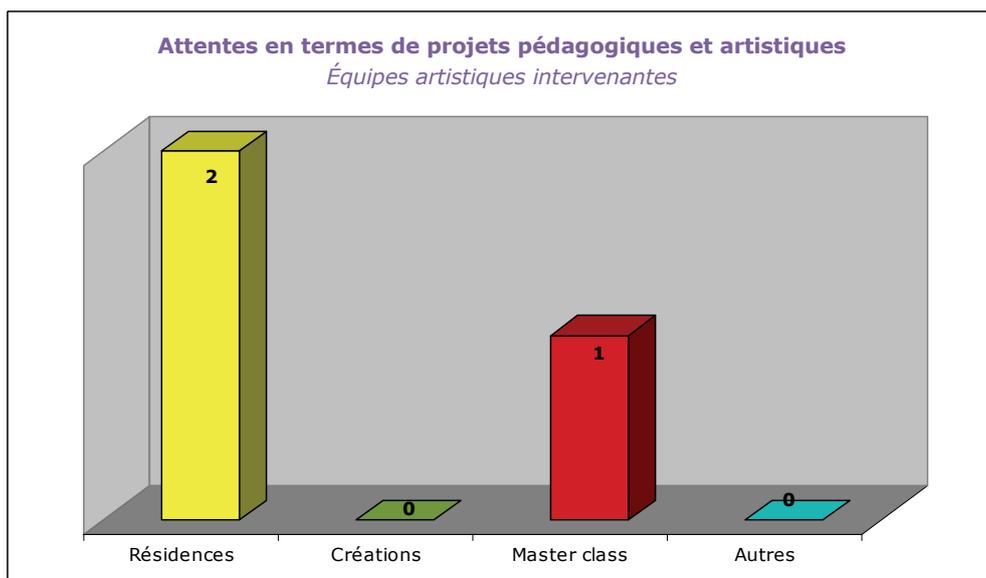
Parmi les actions évoquées par les équipes, on peut noter des participations à des actions de formation proposées par le théâtre de Perpignan, par une association culturelle basée à Figueres, des lieux de diffusion, des accueils de créations...

2. Attentes d'un accompagnement pour la mise en place et le développement de projets artistiques et pédagogiques

A noter : Les résidences et créations sont à entendre comme des projets d'accueil d'artistes comédiens.



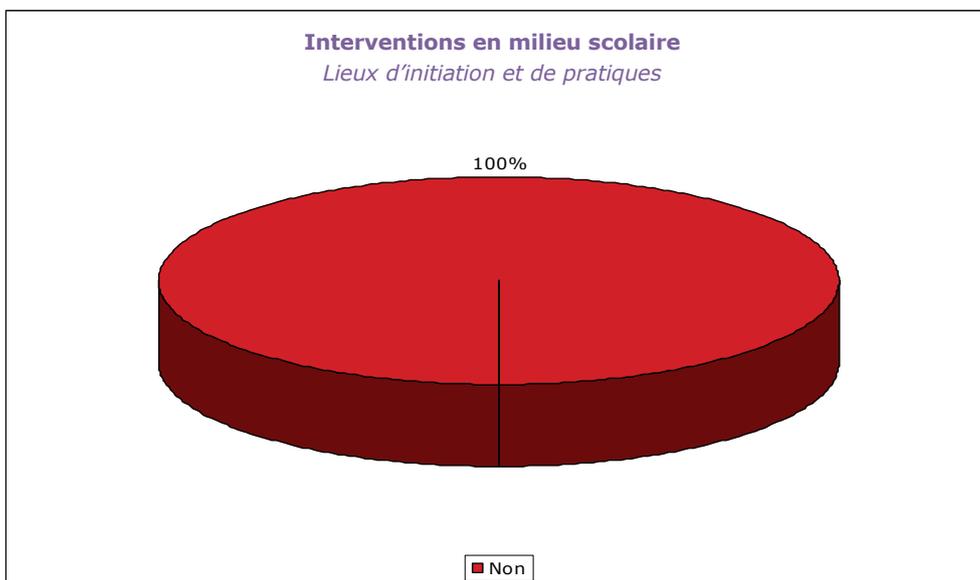
Les attentes exprimées semblent l'être avant tout pour la musique et la danse dans le questionnaire établissement retourné.



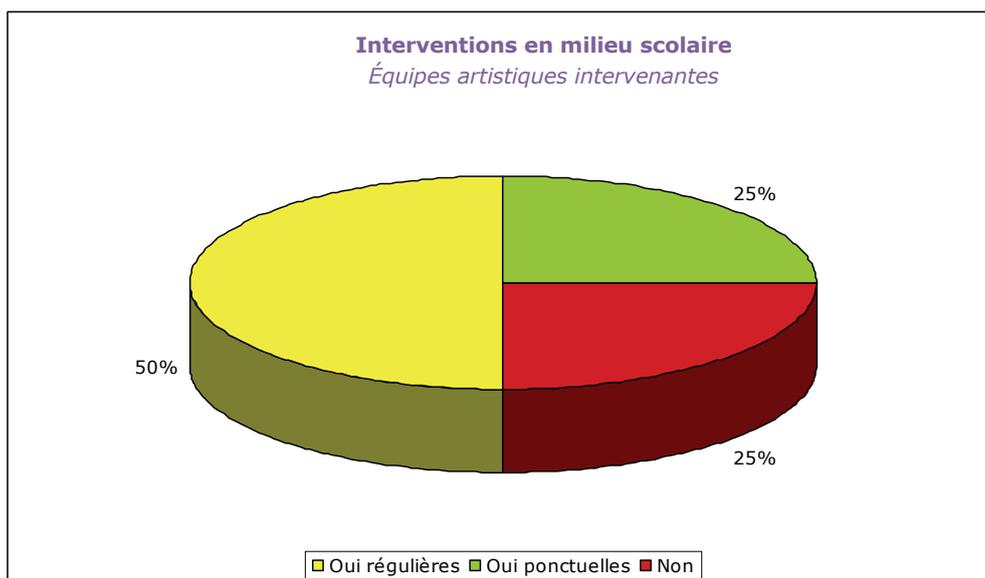
En raison de données incomplètes, nous ne pourrons traiter dans ce chapitre les lieux d'initiation et de pratiques.

3. Liens avec l'Education nationale

Il existe des Classes à horaires aménagés en « Musique & Danse » au CNR de Perpignan.



Les lieux socioculturels s'inscrivent dans une démarche d'offre d'ateliers pour ses adhérents.



Les interventions en milieu scolaire se déroulent dans des cadres extrêmement diversifiés : Classes à PAC, ateliers artistiques, contrats de ville...

Ces interventions représentent pour certaines structures une part importante de leurs activités d'éveil et d'initiation par la pratique.

III- CONCLUSION

Les départements de la Région Languedoc-Roussillon sont composés aujourd'hui d'un nombre important d'acteurs culturels impliqués, directement ou indirectement, dans les enseignements artistiques. Pour autant, l'ensemble des offres au public et des actions qui sont menées n'ont pas atteint un niveau de coordination et d'harmonisation permettant d'optimiser les moyens mis en jeu par les différentes collectivités et de répondre aux attentes des élus.

Afin de s'inscrire pleinement dans la démarche d'élaboration des Schémas départementaux des enseignements artistiques, tout en préservant les initiatives déjà conduites et les particularités de chacun, cet état des lieux a pour vocation de représenter le socle du futur schéma, qui pourrait trouver son axe de cohérence en s'appuyant sur des notions de « construire ensemble ».

De plus la méthodologie générale pourrait mettre en avant :

-  Le partenariat,
-  La coopération,
-  Le partage de moyens.

Cette méthodologie pourrait d'autant mieux s'enclencher que le Département des Pyrénées-Orientales a des atouts significatifs sur lesquels il pourrait prendre appui dans l'élaboration de son Schéma :

- Un Conservatoire National de Région qui propose une offre d'enseignement du théâtre, cette structure pouvant devenir demain un pôle ressource sur le territoire départemental,
- Des tarifs non différenciés entre les élèves « Commune centre - Communes extérieures » pour le secteur associatif,
- Des actions d'éveil au théâtre impulsées par les structures.

Cependant les points de fragilité devront être abordés dans un souci de renforcement de l'existant, en termes :

- D'infrastructure et notamment de lieux non équipés, polyvalents, ne permettant pas un travail des participants en dehors des heures de pratiques encadrées,
- Des propositions pédagogiques qui se résument trop souvent sur des ateliers de pratiques, avec un déficit en termes de culture générale théâtrale,
- Du nombre important de structures avec un seul intervenant,
- Du peu d'attentes exprimées en termes de formation continue.

La poursuite du travail pour une méthodologie de mise en œuvre du Schéma Départemental pourrait reposer sur :

- L'identification de structures ressources, lieux potentiels de réflexion et d'incubation de projets, pour agir en faveur du renforcement des liens entre structures et de projets partenariaux. Des complémentarités pourraient se mettre en place autour de ces pôles ressources sur des territoires où elles pourraient rayonner auprès de structures, dans des notions d'expérimentation de réseaux et de mutualisation de moyens,
- La notion de mise en place d'actions partagées d'expérimentation sur des territoires intermédiaires,
- Le recrutement d'un coordonnateur « Théâtre » avec une double compétence artistique et pédagogique (de préférence titulaire d'un DE).

GLOSSAIRE

ADDM	Association Départementale Danse et Musique
ADDMC	Association Départementale de Développement Musical et Chorégraphique
ADDMCT	Association Départementale de Développement Musical, Chorégraphique et Théâtral
ADDMD	Association Départementale de Développement de la Musique et de la Danse
AEA	Assistant d'Enseignement Artistique
AFDAS	Fonds d'Assurance Formation des Secteurs de la Culture, de la Communication et des Loisirs
AIF	Aide Individuelle à la Formation
ANDDMD	Association Nationale des Délégations Départementales Musique et Danse
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
ASEA	Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique
CA	Certificat d'Aptitude
CARIF	Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEFEDM	Centre de Formation des Enseignants en Danse et en Musique
CEPI	Cycle d'Enseignement Professionnel Initial
CFEM	Certificat de Fin d'Études Musicales
CFMI	Centre de Formation des Musiciens Intervenants
CHAM	Classes à Horaires Aménagés
CIF	Congé Individuel de Formation
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNR	Conservatoire National de Région
CNSMD	Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse
COP	Cycle d'Orientations Professionnelles
CRIJ	Centre Régional d'Information Jeunesse
DE	Diplôme d'État
DEM/DEC/DET	Diplômes d'Études Musicales, d'Études chorégraphiques, d'Études théâtrales
DMDTS	Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et du Spectacle vivant
DNOP	Diplôme National à Orientation Professionnelle
DRAC	Direction Régionale aux Affaires Culturelles
DUMI	Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant
DUMISTE	Musicien intervenant en milieu scolaire titulaire du DUMI
ENM	École Nationale de Musique
ENMDT	École Nationale de Musique, de Danse et de Théâtre
ERI	Programme Expérimentation Recherche Innovation
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OREF	Observatoire Régional Emploi Formations
PEA	Professeur d'Enseignement Artistique
PEFA	Promotion de l'Emploi par la Formation des Actifs
PRDFP	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
PRQ	Programme Régional Qualifiant
SDEA	Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique
SDEM	Schéma Départemental de l'Enseignement Musical
SOP	Schéma d'Orientations Pédagogiques
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience